



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

**CL/206/SR**  
**15 janvier 2021**

# **Compte rendu du Conseil directeur**

## **206<sup>e</sup> session (Session en ligne extraordinaire)**

**1<sup>er</sup>-3<sup>1</sup> novembre 2020**

---

<sup>1</sup> La session du Conseil directeur devait initialement avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 4 novembre, mais les travaux ont été conclus plus tôt que prévu, le 3 novembre.

## Ordre du jour

|  | <u>Page(s)</u> |
|--|----------------|
| 1. Adoption de l'ordre du jour (CL/206/A.1) .....  | 3              |
| 2. Adoption du Règlement spécial pour la session en ligne du Conseil directeur<br>(CL/206/2-P.1) .....   | 4              |
| 3. Approbation du compte rendu de la 205 <sup>e</sup> session du Conseil directeur<br>(Belgrade, octobre 2019) (CL/205/SR.1) .....   | 4              |
| 4. Rapport de la Présidente honoraire de l'UIP .....   | 9              |
| 5. Élection du président de l'Union interparlementaire<br>(CL/206/5-P.1, P.2, P.3 et P.4)  |                |
| a) Les candidats à la présidence de l'UIP disposeront chacun de 10 minutes pour<br>s'adresser au Conseil directeur, afin de se présenter et de présenter leur vision de<br>l'Organisation .....          | 4              |
| b) Le Conseil directeur procédera à l'élection d'un nouveau président pour remplacer<br>Mme Gabriela Cuevas Barron (Mexique), qui terminera son mandat le<br>19 octobre 2020 .....                       | 23             |
| 6. Résultats financiers pour 2019 (CL/206/6-R.1, R.2, R.3 et 6-P.1) .....  | 14             |
| 7. Projet de budget consolidé 2021 (CL/206/7-P.1) .....  | 18             |
| 8. Élections au Comité exécutif (CL/206/8-P.1 et P.2).....   | 20             |
| 9. Rapport succinct du Comité des droits de l'homme des parlementaires .....   | 28             |
| 10. Rapport succinct sur les résultats du volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale<br>des présidents de parlement et du treizième Sommet des présidentes de parlement<br>(CL/206/10-P.1) ..... | 20             |
| 11. Prochaines réunions interparlementaires (CL/206/11-P.1) .....  | 33             |
| 12. Questions relatives aux Membres de l'UIP : la situation particulière du Mali<br>(CL/206/12-P.1).....   | 33             |
| 13. Divers .....   | 35             |

# Première séance

Dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020

*La séance est ouverte à 13 h 05 (HNEC) sur la plateforme de visioconférence Interprefy, sous la direction de M. Chen Guomin (Chine), Vice-Président du Comité exécutif et Président par intérim de l'UIP.*

**Le Secrétaire général** fait savoir que 191 personnes, dont 171 membres du Conseil directeur, se sont jointes à la réunion. Le quorum est donc atteint pour la séance.

**Le Président de séance** indique que Mme G. Cuevas Barron (Mexique) a terminé ses trois ans de mandat de présidente de l'UIP. En tant que Vice-Président du Comité exécutif, il assurera la présidence jusqu'à l'élection d'un successeur.

Le monde vit une époque exceptionnelle avec la pandémie de COVID-19. Les pays font face à la catastrophe, mais finiront par vaincre le virus. Malgré la pandémie, il est essentiel de préserver la continuité des activités. C'est pourquoi le Conseil directeur se réunit pour prendre des décisions importantes concernant le fonctionnement et la gouvernance de l'UIP. C'est la première fois que l'UIP tient une session du Conseil directeur en ligne.

Tous les pays doivent s'unir dans la solidarité pour défendre des valeurs universelles telles que la paix, le développement, la justice, l'égalité, la bonne gouvernance et la coopération. Le monde doit continuer d'aller de l'avant. Les pires problèmes ne sont pas sans solution. Les parlementaires doivent continuer de procurer des avantages tangibles aux populations qu'ils représentent.

La session en ligne visera à faire entendre les parlementaires du monde entier dans le climat actuel. Le Secrétaire général a fait de gros efforts pour l'organiser. Il est important de transformer les débats en résultats concrets.

**Le Secrétaire général** souhaite la bienvenue aux délégués à une session sans précédent du Conseil directeur, qui se déroule dans des circonstances exceptionnelles.

Le Comité exécutif a tenu un certain nombre de réunions pour préparer la session du Conseil directeur en ligne. Une convocation à la session a été envoyée à tous les Membres de l'UIP le 7 septembre 2020, accompagnée du projet d'ordre du jour, du Règlement spécial et d'autres documents. Au total, 118 Parlements membres et 321 membres du Conseil directeur se sont inscrits avant la date limite fixée au 18 octobre 2020. Conformément au Règlement spécial, le quorum pour la session en ligne a été fixé à 162 membres du Conseil directeur. Le Secrétariat a continué de recevoir des inscriptions tardives après la date limite fixée. Certaines inscriptions tardives étaient dues à des cas de force majeure, tandis que d'autres s'expliquaient par le fait que certaines délégations avaient entamé la procédure d'inscription, mais ne l'ont pas achevée car elles attendaient l'autorisation formelle du président de parlement. Ces situations ont été prises en compte conformément aux principes directeurs d'inclusion et d'accessibilité à tous. Au 28 octobre 2020, date qui, pour des raisons techniques, était la date limite absolue pour garantir l'accès à la plateforme de vote, le Secrétariat a inscrit 144 Parlements membres et 409 membres du Conseil directeur, dont 406 avaient le droit de vote. Le quorum est néanmoins resté celui prévu par le Règlement spécial, à savoir 162 membres du Conseil directeur.

La session du Conseil directeur en ligne se tiendra sur la plateforme Interprefy. Il s'agit d'une plateforme avec laquelle l'UIP a une certaine expérience et que de nombreuses agences des Nations Unies utilisent. Interprefy a fourni les garanties nécessaires de sécurité et d'accessibilité à tous. Tous les membres inscrits ont reçu un lien personnel pour accéder à la plateforme, tandis que les autres délégués peuvent suivre les délibérations grâce à un lien général vers une transmission en diffusion directe.

Le Comité exécutif et l'ensemble des Membres ont été régulièrement consultés à propos des évolutions susmentionnées. Toutes les informations étaient disponibles sur le site web de l'UIP.

## Point 1 de l'ordre du jour

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (CL/206/A.1)

*L'ordre du jour est adopté.*

Point 2 de l'ordre du jour

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SPÉCIAL POUR LA SESSION EN LIGNE DU CONSEIL DIRECTEUR  
(CL/206/2-P.1)**

**Le Président** rappelle que les Statuts et Règlements de l'UIP ne contiennent pas de dispositions pour encadrer une session en ligne du Conseil directeur. Par conséquent, le Comité exécutif a mis en place un Groupe de travail pour aider à formuler un ensemble de règles de procédure spéciales. Le règlement élaboré régira la présente session en ligne ainsi que les éventuelles sessions électroniques futures. Le Groupe de travail a examiné tous les critères et modalités lors de ses séances des 3 et 16 juillet 2020 et a ensuite proposé des orientations au Secrétariat. Sur la base de ces orientations, le Secrétariat, en coopération avec un conseiller juridique, a élaboré une première proposition de règlement spécial. Cette proposition a été amendée et approuvée par le Groupe de travail le 13 août 2020, puis par le Comité exécutif le 31 août 2020.

Le Règlement spécial, la proposition d'ordre du jour ainsi que les délais fixés pour les inscriptions et la présentation des candidatures à la présidence ont été communiqués aux Parlements membres le 7 septembre 2020. Le Comité exécutif a précisé que les propositions seraient considérées comme adoptées, à moins qu'un tiers ou plus des Membres ne soumettent une objection avant le 14 octobre 2020. À cette date, le Secrétariat de l'UIP n'a reçu d'objections formelles que d'un seul Parlement membre. Lors de sa séance du 30 octobre 2020, le Comité exécutif a conclu que le Règlement spécial bénéficiait d'un appui général. Il pouvait donc être considéré comme adopté.

*Le Règlement spécial est adopté.*

Point 3 de l'ordre du jour

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 205<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR  
(BELGRADE, OCTOBRE 2019)  
(CL/205/SR.1)**

*Le compte rendu est approuvé.*

Point 5 de l'ordre du jour

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE  
(CL/206/5-P.1, P.2, P.3 et P.4)**

**Le Président** annonce que l'élection du prochain président de l'UIP se déroulera conformément à l'Article 19 des Statuts de l'UIP, au Règlement du Conseil directeur et au Règlement spécial. À la date limite fixée au 18 octobre 2020, quatre candidats ont soumis une notification officielle au Secrétaire général, faisant connaître leur intérêt à se présenter à l'élection du président de l'UIP. Les notifications ont été communiquées à l'ensemble des Membres dès leur réception. Les quatre candidats sont les suivants : M. M. Sanjrani (Pakistan), M. D. Pacheco (Portugal), M. A. Saidov (Ouzbékistan) et Mme S. Ataullahjan (Canada).

Lors de sa séance du 30 octobre 2020, le Comité exécutif a décidé de recommander deux de ses membres, représentant des régions qui n'avaient pas de candidats, pour servir de scrutateurs à l'élection. Leur rôle principal sera de vérifier les résultats de l'élection avec le soutien technique du vérificateur indépendant. Les scrutateurs désignés sont : M. J. Mudenda (Zimbabwe) et M. J.P. Letelier (Chili).

*Les nominations de scrutateurs sont approuvées.*

**Le Secrétaire général** explique que le Comité exécutif a décidé que l'élection du président de l'UIP se fera à distance grâce à une plateforme de vote électronique en ligne. Le Comité exécutif a également défini un certain nombre de critères non négociables que cette élection devra respecter. Il s'agit notamment de la sécurité du scrutin, du secret du vote, de la fiabilité de la plateforme, de la vérifiabilité, de la confiance dans le système et de l'accessibilité. Le Secrétaire général a alors lancé un appel d'offres pour les services d'une société, entité ou entreprise qui pourrait organiser l'élection tout en offrant toutes les garanties nécessaires. Après un examen approfondi de toutes les propositions, Civica Election Services a été sélectionnée. La société est en activité depuis plus de 100 ans et a une expérience dans la prestation de services de vote en ligne. Plus récemment, elle a organisé des élections pour certaines commissions du Parlement britannique.

Le Règlement spécial prévoit que le processus électoral doit être contrôlé de manière indépendante. Le Secrétariat a mené des consultations et a finalement décidé de nommer le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) comme vérificateur indépendant. Le CIC évaluera notamment quatre aspects : le secret du vote, la sécurité, l'identification et l'authentification des électeurs et la surveillance du processus électoral.

Civica Election Services a fourni la plateforme de vote électronique et a effectué des essais techniques pour tester sa fonctionnalité. Elle a notamment mené une élection test qui a eu lieu le 20 octobre 2020. L'objectif de ce test était de donner aux membres du Conseil directeur la possibilité de se familiariser avec le processus de vote et de vérifier qu'ils pouvaient accéder à la plateforme. Elle a également permis au vérificateur indépendant de faire sa première évaluation de la plateforme et de recenser les éventuelles améliorations nécessaires. Le taux de participation a été élevé : plus de 340 membres du Conseil directeur ont voté. D'après les membres, le système était clair, simple et convivial. Le vérificateur indépendant a également émis une appréciation positive. Le Secrétariat avait constamment sollicité les membres pour les encourager à participer à l'élection test. Toutefois, certains n'ont pas pu le faire en raison d'autres obligations.

Le Règlement spécial prévoit également que les candidats à la présidence doivent désigner des représentants qui observeront le processus électoral. L'objectif est d'assurer la confiance dans l'intégrité du processus. Le Secrétaire général confirme que chaque candidat a bien désigné un représentant, chacun ayant pris connaissance de toutes les informations nécessaires. Les scrutateurs ont également reçu la documentation requise. Le Secrétaire général dit estimer que les conditions sont réunies pour que l'élection se tienne sans heurts, de manière transparente et dans un climat de confiance.

L'élection se déroulera dans un esprit d'inclusion. Le quorum a été fixé à 162 membres du Conseil directeur. Une fenêtre de vote de 24 heures s'ouvrira à 15 heures (HNEC), le 1<sup>er</sup> novembre 2020, pendant laquelle les délégués pourront voter. Une fenêtre élargie a été prévue pour tenir compte des différents fuseaux horaires. Un rappel sera envoyé à intervalles réguliers à ceux qui n'auront pas voté. Comme indiqué précédemment, la principale méthode de vote est le vote en ligne, au moyen d'une plateforme de vote sécurisée fournie par Civica Election Services. Le vote peut se faire sur n'importe quel appareil ayant accès à Internet, comme un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Chaque membre du Conseil directeur a droit à un vote et ne pourra pas le modifier une fois qu'il l'aura exprimé. Il existe également une méthode de vote secondaire, à savoir le vote par SMS, pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès Internet. Les deux méthodes sont entièrement automatisées et le secret du vote sera protégé grâce à l'absence d'intervention humaine. À 15 heures (HNEC), tous les membres inscrits recevront un courriel à leur adresse de courriel personnelle contenant un lien vers la plateforme de vote en ligne. Une fois connectés, ils verront un bulletin de vote avec la liste des candidats. Ils pourront alors en sélectionner un et confirmer leur vote, après quoi ils seront déconnectés. Ils recevront alors une confirmation par courriel ou SMS indiquant que le vote a été enregistré.

Le premier tour de scrutin se terminera à 15 heures (HNEC), le 2 novembre 2020. Les scrutateurs se réuniront ensuite avec le vérificateur indépendant, les représentants de Civica Election Services et du Secrétariat pour vérifier les résultats du premier tour. Les représentants des candidats à la présidence seront également présents. Les résultats du premier tour seront annoncés le même jour à 17 heures (HNEC). Le président de l'UIP est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si le premier tour ne permet pas de désigner un vainqueur à la majorité absolue, les deux candidats arrivés en tête passeront à un second tour de scrutin. Si un second tour est nécessaire, il commencera à 18 heures (HNEC), le 2 novembre 2020. La deuxième fenêtre de vote durera également 24 heures et se terminera à 18 heures (HNEC), le mardi 3 novembre 2020.

**Le Président** invite le vérificateur indépendant à présenter son rapport technique basé sur son analyse de la plateforme de vote et de l'élection test qui a eu lieu le 20 octobre 2020.

**M. F. Maggiore** (Centre international de calcul des Nations Unies (CIC)), vérificateur indépendant, fait savoir que le CIC est une institution spécialisée des Nations Unies, qui fournit des services TIC et des solutions commerciales numériques aux institutions des Nations Unies. Le CIC fonctionne depuis 50 ans et appuie une cinquantaine d'organisations partenaires, dont l'UIP. L'objectif de la vérification indépendante est de fournir au Conseil directeur l'assurance que les quatre principaux critères de l'élection sont respectés. Il s'agit du secret du vote, de la sécurité de la plateforme de vote, de l'identification et de l'authentification des électeurs et de la surveillance générale du processus de vote.

En premier lieu, le CIC a analysé les documents et les processus qui avaient été utilisés pour sélectionner le fournisseur de services électoraux. L'UIP avait choisi Civica Election Services (CES), qui est également le choix d'autres organisations. Ensuite, le CIC a interrogé les principaux membres du Secrétariat de l'UIP qui avaient organisé l'élection. Un entretien avec CES a également eu lieu, au cours duquel des questions ont été posées sur les contrôles et les mécanismes de sécurité. Troisièmement, le CIC a suivi le déroulement de l'élection test du 20 octobre 2020.

Les domaines examinés étaient les suivants : 1) assurance du prestataire de services ; 2) séparation des tâches, confidentialité et intégrité ; 3) sécurité de la plateforme de CES ; 4) utilisation des méthodes et facteurs d'authentification ; 5) régularité et résultat des scans de sécurité techniques servant à évaluer les lacunes éventuelles ; 6) connaissance de la sécurité parmi le personnel et les opérateurs de CES ; 7) intégrité du vote après la clôture du scrutin ; 8) processus d'inscription des électeurs et canaux de communication.

Le CIC a constaté que le processus global de vote électronique a été très bien accueilli par les membres du Conseil directeur, le taux de participation à l'élection test ayant été supérieur à 80 pour cent. Il a également conclu que l'UIP disposait d'un processus très bien décrit pour l'intégration des membres du Conseil directeur et la communication avec eux. Sur la base de cette analyse, il est raisonnable de conclure que les quatre critères de l'élection sont bien respectés.

**M. M. Khan Saif** (Pakistan) souhaite attirer l'attention sur un conflit d'intérêts potentiel. Les décisions du Comité exécutif pourraient avoir un impact sur le résultat de l'élection. Par conséquent, un membre souhaitant se présenter à l'élection ne devrait pas être autorisé à le faire s'il siège également au Comité exécutif. Ce n'est qu'ainsi que l'élection pourra être transparente et impartiale.

**Le Secrétaire général** indique qu'il n'existe pas de règles sur les conflits d'intérêts en ce qui concerne l'élection du président de l'UIP. Toutefois, il est logique que les candidats à la présidence ne soient pas impliqués dans les décisions relatives à l'élection. L'un des candidats, à savoir M. A. Saidov (Ouzbékistan), est également membre du Comité exécutif. Cependant, il s'est retiré des délibérations du Comité exécutif qui ont eu lieu le 30 octobre 2020 afin d'éviter un conflit d'intérêts.

**Le Président** confirme que M. Saidov s'est retiré de la dernière séance du Comité exécutif. Les candidats à la présidence ont participé à une audition tenue en ligne le 21 octobre 2020 au cours de laquelle ils ont chacun fait un exposé et répondu aux questions. Les curriculums vitae des candidats, leur vision et les réponses aux questions écrites ont également été mis à disposition sur le site web de l'UIP. Il invite les candidats à se présenter au Conseil directeur par ordre alphabétique.

**Mme S. Ataullahjan** (Canada) affirme que le prochain président de l'UIP doit mettre l'accent sur les questions qui sont importantes pour toutes les régions. Elle se dit très attachée à l'UIP car elle collabore avec les parlements du monde entier pour trouver des solutions collectives qui profitent à tous.

Elle est très impliquée dans les activités de l'UIP en tant que membre du Groupe canadien à l'UIP et dans ses travaux avec de nombreuses autres régions dans le cadre de l'Organisation. En tant que rapporteure de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, elle avait dirigé la rédaction d'une résolution sur le rôle que jouent les parlements lorsqu'il s'agit d'aider les femmes et les enfants à accéder aux services de santé, en étroite collaboration avec ses collègues de l'Ouganda et de l'Inde. Lors de la 126<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, une résolution historique a été adoptée à l'unanimité, à savoir *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* Mme Ataullahjan dit avoir été la seule parlementaire à s'exprimer sur ce sujet lors de l'Assemblée mondiale de la Santé, à Genève en mai 2011. Elle a également été l'ambassadrice de bonne volonté de l'UIP pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, membre du Bureau du Forum des femmes parlementaires et membre du Comité exécutif où elle avait dirigé le tout premier Sous-Comité des finances.

Sa capacité à diriger était bien reconnue à l'UIP. Elle a toujours trouvé facile de s'entendre avec ses collègues de l'UIP et de se rallier à une idée. C'est ce qu'elle souhaite pour l'UIP. En tant que présidente, elle pourra s'appuyer sur son héritage multiculturel, puisqu'elle a passé les 30 premières années de sa vie en Asie avant de s'installer en Amérique du Nord. Son expérience lui permet de bien comprendre les questions complexes qui touchent différentes régions et de combler les écarts entre elles. Elle est actuellement Présidente du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, qu'elle a réussi à transformer en plateforme de débats constructifs, notamment en créant des tables rondes sur la pénurie d'eau. Son expérience de la médiation avec Israël et la Palestine, ainsi qu'avec le Yémen et la Libye, l'aidera à continuer d'œuvrer pour la paix au Moyen-Orient.

Sa vision pour la présidence de l'UIP s'articule autour de quatre priorités : les droits de l'homme et l'égalité des sexes, l'action en faveur du climat, l'accès à l'éducation et la diplomatie parlementaire. Sa priorité absolue est de protéger les droits de l'homme, en particulier ceux des groupes vulnérables. Tous les citoyens du monde ont la responsabilité de mettre fin à la haine, qui est souvent le résultat de partis pris, de préjugés et de discriminations incontrôlés. Elle a elle-même défendu les droits de l'homme en sa qualité de Présidente du Comité permanent des droits de la personne du Sénat canadien, où elle a mené des études et déposé des projets de loi sur des questions telles que le harcèlement sur Internet et le trafic d'organes. Les parlementaires doivent également chercher à renforcer l'égalité des sexes, d'abord au sein du parlement, puis dans la société dans son ensemble. Il est inacceptable que seuls 24 pour cent des parlementaires dans le monde soient des femmes. Sa deuxième priorité est de faire face à l'augmentation des chocs climatiques, tels que les sécheresses, les inondations et les cyclones. Les stratégies d'atténuation doivent être mises en œuvre en temps utile. Sa troisième priorité est de garantir l'accès à l'éducation des enfants et des adolescents, en particulier ceux qui sont privés de leurs droits. Il s'agit non seulement de fournir un accès physique à des écoles abordables, mais aussi de s'attaquer aux facteurs qui poussent les enfants à abandonner l'école, par exemple la pauvreté. Sa quatrième priorité est d'encourager les parlements à s'engager dans le dialogue. L'UIP doit créer une plateforme permettant aux pays de collaborer, de partager leurs expériences et leurs idées, et de résoudre les crises en unissant leurs forces. En effet, la pandémie de COVID-19 a montré à quel point le monde est interconnecté. La lutte doit également se poursuivre pour les droits des parlementaires, dont beaucoup sont victimes de harcèlement et de menaces. Dans l'ensemble, sa vision est celle d'un monde où chaque voix compte et où les parlements sont au service des populations au nom de la paix et du développement.

Les questions qui sont prioritaires pour les Membres de l'UIP le seront pour elle, notamment celles relatives à l'égalité des sexes, à l'intégration des jeunes parlementaires, à la technologie, aux migrations, aux sanctions et au terrorisme. En tant que présidente de l'UIP, elle représentera les Membres et se tournera vers eux pour obtenir des conseils et des orientations. De nombreux Membres ont constaté directement son engagement envers l'UIP. Elle avait appris à les connaître personnellement et avait un profond respect pour leur amitié. Elle exhorte les membres à oublier leurs allégeances politiques et à voter pour le progrès de l'UIP et de la communauté internationale dans son ensemble. Elle dit estimer que son expérience et son savoir-faire la distinguent des autres candidats.

**M. D. Pacheco** (Portugal) remercie la Présidente sortante de l'UIP, Mme G. Cuevas Barron, pour son énergie et son dévouement à l'UIP tout au long d'un mandat difficile.

En vertu du principe de rotation entre les groupes géopolitiques, c'est au tour du Groupe des Douze Plus de se porter candidat à l'élection du président de l'UIP. Ce principe est essentiel pour sauvegarder les droits des groupes plus modestes au sein de l'UIP. Sa candidature est présentée dans ce contexte.

Il s'est engagé dans la politique au Parlement du Portugal il y a 30 ans et fait partie de la délégation portugaise à l'UIP depuis 18 ans. Il connaît très bien le fonctionnement de l'Organisation et il est, tout comme elle, attaché aux valeurs telles que la démocratie, les droits de l'homme et la liberté. Tout au long de l'histoire, le Portugal a rapproché les cultures et bâti des liens entre les peuples et les nations de la même manière que devra le faire le président de l'UIP. Grâce au leadership, au dialogue et à la recherche d'un consensus, il sera possible de lutter contre la pauvreté, le terrorisme, les migrations, l'intolérance et les changements climatiques. Il espère également accroître le nombre de femmes en politique et aux postes de décision, renforcer les capacités législatives et de contrôle des parlements, et donner un nouvel élan à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Cinq ans se sont écoulés depuis que les Nations Unies ont adopté les ODD, mais le monde est actuellement confronté à de nouveaux défis en raison de la pandémie. Il est essentiel de changer les mentalités. L'UIP doit approfondir sa collaboration avec l'ONU, gagner en visibilité et en importance dans la sphère internationale, et se faire le porte-parole de ceux qui ne sont pas entendus. Toutefois, l'UIP doit également se pencher sur ses propres processus internes. Elle doit notamment renforcer la transparence, y compris dans la mise en œuvre de ses programmes et au sein de sa structure dans son ensemble. L'UIP doit agir et ne pas se contenter d'approuver des résolutions.

Les Membres de l'UIP souhaitent réellement avoir un président qui les représente. M. Pacheco affirme que c'est exactement ce qu'il fera s'il est élu. Il restera celui qu'il a toujours été, à l'écoute, au service et proche de tous. Il se dit certain que les Membres ont confiance en sa vision puisqu'il a reçu un appui quasi unanime au cours des semaines précédentes. Il souhaite impliquer l'ensemble de l'UIP dans la mise en œuvre de cette vision, y compris le Forum des femmes parlementaires, le Forum des jeunes parlementaires, les commissions permanentes, les groupes de travail et les groupes géopolitiques. Lorsque toutes les forces sont unies, l'UIP est plus forte.

**M. A. Saidov** (Ouzbékistan) est convaincu que son expérience, ses compétences et sa passion permettront à l'UIP d'atteindre de nouveaux sommets. Il siège au Parlement ouzbek depuis 25 ans et a été à l'origine de l'adoption d'une déclaration sur la diplomatie parlementaire en Ouzbékistan. Il a également travaillé comme diplomate lors de missions en France, à l'UNESCO et dans d'autres organisations, ce qui lui a donné les compétences nécessaires pour faciliter le dialogue et la coopération interparlementaires en qualité de président de l'UIP. En tant qu'avocat et militant des droits de l'homme, il a participé activement à l'élaboration de la Déclaration de principes sur la tolérance de l'UNESCO, de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme et de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'éducation et la tolérance religieuse. Il a des connaissances particulières en matière de droit parlementaire, de droit international comparé et de droit des droits de l'homme.

Sa candidature est historique puisque l'UIP n'a jamais eu de président issu du Groupe Eurasie. En revanche, le Groupe des Douze Plus a occupé la présidence à 16 reprises, tandis que le Groupe Asie-Pacifique, le Groupe arabe et le Groupe africain, ainsi que le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ont chacun occupé ce poste à trois reprises. Il compte donc sur le soutien des membres pour faire aboutir sa candidature.

Il réitère son attachement aux idéaux mondiaux que sont la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité, la liberté, la justice et la poursuite du bonheur. Sous le nouveau slogan "Pour un monde uni et renforcé, une nouvelle stratégie de l'UIP au service de tous", il souhaite faire avancer cinq visions pour l'UIP. Premièrement, il est nécessaire de renforcer la dimension parlementaire au sein de l'ONU, notamment par la signature d'un pacte mondial visant à consolider un partenariat stratégique entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. En effet, ce pacte contribuerait à redonner un élan à la mise en œuvre des ODD en stimulant la force vitale de l'UIP, à savoir les parlements nationaux. Deuxièmement, l'UIP et les parlements nationaux doivent se préparer à l'ère post-pandémique en s'inspirant de la devise "penser mondialement, agir localement". Il sera particulièrement utile d'élaborer des recommandations et des lignes directrices qui permettront de faire face aux retombées de la pandémie ainsi que d'apporter un soutien particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement. Troisièmement, l'UIP doit adopter une stratégie en matière d'égalité des sexes visant à autonomiser les femmes et les filles. La priorité sera de promouvoir les femmes parlementaires comme modèles pour les jeunes filles. Un forum mondial de femmes parlementaires serait organisé à Samarkand pour adopter la stratégie en matière d'égalité des sexes et encourager les parlements à élaborer la leur. Quatrièmement, il sera également important de créer une stratégie en faveur de la jeunesse afin de faire participer les jeunes à la vie politique. En effet, les moins de 30 ans sont gravement sous-représentés dans les parlements, où ils occupent moins de 2 pour cent des sièges. Cinquièmement, plusieurs autres questions urgentes devront être abordées comme suit : a) renforcer la cohérence interparlementaire ; b) étendre la coopération avec les organisations parlementaires régionales ; c) organiser des réunions, séminaires et conférences régionaux conjoints ; d) accroître le nombre de sièges dans les organes directeurs de l'UIP. L'UIP augmenterait ainsi sa visibilité sur la scène mondiale.

**M. M. Sanjrani** (Pakistan) fait savoir qu'il a commencé sa carrière à l'âge de 21 ans comme conseiller du Premier Ministre du Pakistan et qu'à 39 ans il est devenu le plus jeune Président du Sénat pakistanais élu. Son parcours lui a permis de forger des alliances et de concevoir des solutions prêtes à l'emploi qui ont permis aux groupes marginalisés de la société de réaliser leur véritable potentiel.

La session en cours du Conseil directeur a été convoquée à une époque sans précédent durant laquelle l'humanité est confrontée à des défis multidimensionnels. Ces défis donnent également au monde une occasion unique de changer de cap. Les pays doivent tendre vers les valeurs démocratiques, l'état de droit, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes.

En tant que forum le plus important et le plus estimé des parlements, l'UIP peut jouer un rôle majeur pour sortir le monde des crises et créer une planète plus pacifique, plus prospère et plus progressiste. L'Organisation est le porte-parole des citoyens dans le monde, en particulier des personnes marginalisées et vulnérables. Elle doit développer une perspective globale sur les défis existants.

Sous sa présidence, l'UIP sera plus inclusive, plus multilatérale, plus vivante, plus dynamique, plus progressiste et plus orientée vers l'action. Il élaborera une charte du bien-être pour la population afin de garantir l'éducation universelle, la santé et des moyens de subsistance plus sûrs pour les jeunes, les femmes et les communautés du monde entier, indépendamment de leur foi, de leur caste ou de leurs croyances. Il formulera des lignes directrices qui permettront de faire face aux dangers et

aux menaces tels que les épidémies, y compris des directives sur la manière de fournir une aide d'urgence, de satisfaire les besoins essentiels et d'offrir une indemnisation le cas échéant. Il développera un modèle pour une véritable autonomisation des femmes afin que les femmes et les filles puissent vivre leur vie sans violences, jouir de la liberté de choix et participer aux décisions. Il renforcera la coopération entre l'UIP, l'ONU et les organisations internationales de défense des droits de l'homme. Il fera participer les jeunes aux processus démocratiques et politiques plus que jamais auparavant. Enfin, il organisera des séminaires et des dialogues interconfessionnels entre les groupes géopolitiques de l'UIP afin de renforcer l'unité dans la diversité. L'inclusion sera une priorité absolue.

Les parlementaires doivent être les moteurs du changement au sein de l'UIP. L'UIP doit devenir un porte-parole efficace pour les nations développées, émergentes et en développement. Elle doit adopter un programme axé sur les problèmes qui tient compte des réalités sur le terrain. Elle ne doit pas se contenter d'être une organisation de statu quo représentant la vision traditionnelle des certitudes paisibles, mais doit avoir une vision globale des difficultés rencontrées par les peuples.

M. Sanjrani dit qu'il représente les jeunes et qu'il a de l'expérience dans le service public de proximité. Son approche sera nouvelle puisqu'il ne fait pas partie de l'élite politique traditionnelle. Il ne perpétue pas une approche de statu quo, mais encourage une attitude favorable au changement, en étant sensible aux préoccupations des jeunes, des femmes, des communautés marginalisées et des régions moins développées. Il est convaincu qu'un nouveau venu peut faire évoluer et réformer le système.

Il est temps de faire entendre ceux qui ne sont pas écoutés et de témoigner de l'empathie à tous les peuples du monde. L'UIP ne doit pas devenir un forum compétitif, tout particulièrement en ces temps difficiles, mais encourager toutes les parties prenantes à œuvrer main dans la main dans l'intérêt de l'Organisation et de l'humanité dans son ensemble.

**Le Secrétaire général** précise que les candidats seront inscrits sur le bulletin de vote suivant l'ordre dans lequel ils ont présenté leur candidature. La liste commencera par M. M. Sanjrani (Pakistan), suivi de M. D. Pacheco (Portugal), de M. A. Saidov (Ouzbékistan) et enfin de Mme S. Ataullahjan (Canada). Une ligne d'assistance technique sera disponible 24 heures sur 24 afin de résoudre rapidement toute difficulté technique rencontrée par les membres du Conseil directeur.

#### Point 4 de l'ordre du jour

### **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE HONORAIRE DE L'UIP**

**Le Président** invite la Présidente honoraire, Mme G. Cuevas Barron (Mexique), à présenter son rapport d'activités global couvrant son mandat de trois ans. Ce [rapport](#) témoigne de l'action dynamique, productive et fructueuse qu'elle a menée au cours de sa présidence. Mme Cuevas Barron était la plus jeune présidente de l'histoire de l'UIP. Elle a inlassablement plaidé en faveur de parlements forts, efficaces et représentatifs qui répondent aux besoins du peuple. Elle était une présidente d'action qui a tenu ses engagements et ses promesses.

**Mme G. Cuevas Barron** (Mexique), Présidente honoraire de l'UIP, exprime sa gratitude à tous les Membres de l'UIP sans lesquels les résultats qu'elle a obtenus en tant que présidente n'auraient pas été possibles. Les parlementaires peuvent changer le monde s'ils décident de le faire.

Son mandat à la présidence de l'UIP a été un honneur et une énorme responsabilité. La rédaction de son rapport fut un exercice de transparence et de reddition de comptes, ainsi qu'un rappel de l'importance du parlementarisme à l'heure actuelle. Elle s'était engagée à être une présidente qui s'impliquait activement et étroitement auprès des Parlements membres de l'UIP. Cet engagement l'a conduite dans de nombreux pays où elle a participé à des centaines d'événements et écouté le point de vue de toutes les parties prenantes. Ainsi, l'UIP a été une organisation dynamique avec en son cœur l'inclusion, les délibérations et la démocratie.

L'UIP, associée aux parlementaires, doit être à l'avant-garde du changement mondial. Ses fonctions de présidente n'ont fait que renforcer sa foi dans les parlements en tant qu'institutions et dans leur capacité à transformer des vies pour le mieux. La gouvernance mondiale doit avoir une dimension parlementaire à tout moment. Tout au long de sa présidence, elle s'est efforcée de créer une planète plus équitable et plus durable. Si les événements actuels constituent un défi sans précédent, ils représentent également une occasion unique de reconstruire en mieux, par exemple en luttant pour l'égalité des sexes, en écoutant les jeunes et en préconisant la paix plutôt que les conflits.

Au cours de sa présidence, elle a constamment aspiré à traduire les engagements internationaux en réalités nationales et locales. Elle estime que l'UIP a un grand potentiel à cet égard. Plus particulièrement, l'UIP peut être un acteur clé dans la mise en œuvre des ODD compte tenu du

rôle important que jouent les parlementaires dans les décisions budgétaires. C'est pourquoi des efforts importants ont été faits pour que l'UIP contribue davantage à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Elle a également souhaité faire de l'UIP une organisation plus inclusive, où davantage de personnes sont entendues dans les processus décisionnels. En tant que la plus jeune personne et la deuxième femme à assumer la présidence de l'UIP, elle s'est sentie tenue de promouvoir l'inclusion des femmes et des jeunes dans les parlements. Seuls des parlements où règne l'égalité peuvent construire un monde équitable.

L'UIP a fait siens plusieurs documents internationaux importants au cours de son mandat, notamment la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, ainsi que la déclaration de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. L'UIP est, par nature, politique et parlementaire, et tous ses documents, y compris ses documents de travail, doivent en tenir compte.

Une autre priorité est de veiller à ce que le budget soit utilisé de manière efficace. À cet effet, elle avait demandé une modification des règles relatives au budget de la présidence, ce qui a permis de réaliser des économies.

Elle a surtout voulu trouver des solutions innovantes durant sa présidence afin que l'UIP puisse relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans ce contexte, elle a mis en place le Dialogue des présidents de parlement et le Séminaire de leadership. Elle a lancé le livre du 130<sup>e</sup> anniversaire de l'UIP, prévu davantage d'ateliers lors des Assemblées de l'UIP et introduit de nouveaux thèmes dans les résolutions conjointes de l'UIP et de l'ONU, tels que le genre et la jeunesse. Parmi les autres innovations, elle a veillé à ce que l'UIP soit présente à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a rendu plus démocratiques certains aspects de l'Organisation, par exemple en ce qui concerne le Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, et a introduit un programme visant à accroître la transparence et la reddition de comptes. Enfin, elle a introduit des critères de parité entre les sexes pour la formation de nouveaux groupes de travail et fait en sorte que le Groupe consultatif sur la santé soit véritablement représentatif en termes géopolitiques et de genre.

Au cours de sa présidence, elle a également participé à d'autres initiatives pertinentes dans le cadre du programme de l'UIP. Il s'agit notamment du Réseau de champions du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, du Groupe consultatif politique auprès du mouvement pour la CSU pour 2030, du Groupe directeur de haut niveau de l'initiative *Toutes les femmes, tous les enfants* et du Groupe d'action du 9<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau.

Au total, elle a participé à 29 réunions de travail avec des chefs d'État, à plus de 30 événements de haut niveau des Nations Unies, à une vingtaine de conférences parlementaires, à plus de 90 réunions bilatérales avec des présidents de parlement et à des milliers de réunions avec des parlementaires. Elle a également présidé plus de 20 réunions du Comité exécutif et visité 48 pays. L'UIP est une formidable plateforme pour la diplomatie parlementaire. La véritable valeur de l'Organisation est sa capacité à exploiter la pluralité pour une planète plus pacifique, plus durable, plus inclusive et plus sensible aux questions de genre. Les parlementaires du monde entier doivent s'unir en une seule entité pour faire changer les choses.

Elle rend hommage à tous les parlementaires qui ont contribué aux travaux de l'UIP tout au long des 131 ans d'histoire de l'Organisation et remercie tous ceux qui l'ont aidée à faire de sa propre vision une réalité. Elle remercie ses deux Vice-Présidents, M. K. Kosachev (Fédération de Russie) et M. Chen Guomin (Chine), tous les membres du Comité exécutif, les présidents des groupes géopolitiques, les parlementaires de toutes les nationalités ainsi que le Secrétariat de l'UIP. L'UIP doit faire preuve d'ambition, de rêve et de passion pour faire changer les choses sur la planète. La génération actuelle doit être celle qui mettra fin à la violence contre les femmes et les filles, éradiquera les changements climatiques, trouvera une solution à la pandémie et éliminera la faim et la pauvreté.

**Mme S. Kihika** (Kenya), s'exprimant au nom du Bureau des femmes parlementaires, remercie Mme Cuevas Barron pour tout ce qu'elle a fait pour l'UIP. Elle a représenté avec passion l'UIP dans le monde, a défendu l'égalité des sexes et s'est battue pour les parlementaires au sein même de l'UIP. Elle reconnaît que Mme Cuevas Barron croit également beaucoup à la création d'un monde pacifique et à la promotion de la diplomatie parlementaire.

**M. V. Sotto III** (Philippines), intervenant par message vidéo au nom du Groupe Asie-Pacifique, exprime sa gratitude à Mme Cuevas Barron pour son leadership exemplaire. Elle a déployé de grands efforts pour rendre l'UIP plus inclusive et plus démocratique, en favorisant une plus grande représentation des femmes, des jeunes et des parlementaires de différents groupes géopolitiques. En

outre, Mme Cuevas Barron avait placé l'UIP à l'avant-garde de la coopération mondiale, en forgeant un partenariat plus étroit avec l'ONU et en favorisant un plus grand multilatéralisme. Grâce à ses efforts, l'UIP est restée pertinente malgré la pandémie.

**M. O. Alnuaimi** (Émirats arabes unis), s'exprimant au nom du Groupe arabe, remercie Mme Cuevas Barron du travail fantastique qu'elle a accompli en tant que présidente de l'UIP, en particulier de ses efforts pour promouvoir la démocratie et le développement durable.

Il est important de renforcer l'action de l'UIP et de coopérer pour faire face aux défis mondiaux, tels que le terrorisme, le chômage, la faim et la violence. Ce n'est que par la solidarité que le monde pourra vaincre la pandémie et parvenir à la paix et à la stabilité.

**M. B. Llano** (Paraguay), s'exprimant par message vidéo au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, remercie Mme Cuevas Barron de son engagement, de son dévouement et des efforts consacrés à l'UIP. Il se dit fier de tout ce qu'elle a accompli sur le plan international en tant que présidente de l'Organisation. Elle a atteint tous ses objectifs et renforcé considérablement l'UIP.

**Mme R. Kavakci Kan** (Turquie) remercie Mme Cuevas Barron des efforts qu'elle a déployés au service de l'UIP. Elle a fait preuve d'un grand sens de l'accueil, de transparence et d'ouverture d'esprit, et a fait preuve d'un bon leadership dans les moments difficiles.

**M. M. Bouva** (Suriname), s'exprimant au nom du Bureau du Forum des jeunes parlementaires, affirme que Mme Cuevas Barron a dirigé l'UIP en tant que jeune femme dynamique et enthousiaste. Il lui est particulièrement reconnaissant du soutien qu'elle a apporté à l'autonomisation des jeunes pendant sa présidence et se réjouit de pouvoir consolider ce qu'ils ont accompli ensemble.

**M. K. Kosachev** (Fédération de Russie), prenant la parole au nom du Groupe Eurasie, souligne que Mme Cuevas Barron a fait beaucoup en peu de temps. Bien que la COVID-19 ait perturbé son mandat, elle l'a également rendu unique, l'obligeant à rechercher de nouvelles approches et solutions. En tant que la présidente la plus jeune et la deuxième femme présidente de l'UIP, elle a assumé une énorme responsabilité et s'est montrée à la hauteur. Parmi ses réalisations, on peut citer la promotion d'une coopération plus étroite avec l'ONU, l'aide à la mise en place de la Journée internationale du parlementarisme, la garantie d'un leadership plus inclusif et démocratique et l'organisation des festivités marquant le 130<sup>e</sup> anniversaire de l'UIP. En outre, elle a toujours donné suite aux demandes du Groupe Eurasie. Ce fut un honneur de travailler à ses côtés en tant que Vice-Président du Comité exécutif.

*M. J. Mudenda (Zimbabwe), Vice-Président du Comité exécutif, prend la présidence de la réunion<sup>2</sup>.*

**M. D. Pacheco** (Portugal) souligne que Mme Cuevas Barron a fait preuve d'un dévouement sans faille à l'égard de l'UIP, par exemple en effectuant de nombreux voyages d'un pays à l'autre. Il ne sera pas facile de lui succéder. Le prochain président pourra tirer de nombreux enseignements de son expérience.

**Mme D. Solórzano** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le Venezuela sera éternellement reconnaissant à Mme Cuevas Barron pour son engagement historique en faveur de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme. Elle a bien compris que la démocratie n'est pas possible sans les parlements et s'est toujours exprimée au bon moment pour défendre ceux qui en avaient besoin.

**M. M. Ali Houmed** (Djibouti) déclare que ce fut un honneur et un plaisir de travailler avec Mme Cuevas Barron. Sous sa direction, l'UIP a acquis une grande influence dans le monde, ce qui a donné aux parlements la force de continuer à persévérer. Il la remercie au nom de l'Union parlementaire africaine qu'il préside.

---

<sup>2</sup> Peu avant la fin de la séance du premier jour, un incident technique a entraîné la déconnexion temporaire du Président et M. J. Mudenda (Zimbabwe), en tant que Premier Vice-Président, a donc pris la relève pendant que le problème était en cours de résolution.

**Mme A. Gerkens** (Pays-Bas), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, remercie Mme Cuevas Barron pour l'ensemble de son travail. C'est une personne passionnée et déterminée qui a eu un impact sur le monde pendant sa présidence. Elle est un exemple pour les femmes et les jeunes parlementaires.

Il est également important de remercier le Secrétariat d'avoir guidé les parlements tout au long de la pandémie ainsi que M. Pacheco pour son travail en tant que Président du Groupe des Douze Plus.

**M. P. Katjavivi** (Namibie) remercie Mme Cuevas Barron de son travail remarquable au service de l'UIP en tant qu'institution et de ses Parlements membres. Il se réjouit des partenariats qu'elle a établis durant sa présidence et continuera à entretenir des échanges avec elle. Il remercie également le Secrétariat de l'excellent travail accompli pendant une période aussi difficile.

**Mme O. Aymadji** (Tchad) estime que, malgré la COVID-19, Mme Cuevas Barron a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que l'UIP puisse poursuivre ses travaux. Le fait d'avoir une femme à la présidence de l'UIP est un grand symbole pour toutes les femmes et surtout pour les jeunes filles. Mme Cuevas Barron doit continuer son action pour que de plus en plus de femmes puissent suivre la voie qu'elle a tracée.

**Mme T. Modise** (Afrique du Sud) fait savoir qu'elle a été très impressionnée par Mme Cuevas Barron. Il était grand temps qu'une jeune personne prenne les rênes, en particulier une jeune femme originaire d'une région souvent ignorée. L'Afrique du Sud n'a jamais eu autant de visites d'un président de l'UIP. De nombreuses femmes africaines se sont senties en harmonie avec elle, étant donné qu'elle vient d'une région où les défis économiques et politiques sont similaires. Mme Cuevas Barron manquera à de nombreux forums de l'UIP, notamment le P20 et le Forum des femmes parlementaires. Il est vital qu'elle continue son action.

**Mme C. Roth** (Allemagne) remercie Mme Cuevas Barron pour une présidence qui a été dédiée à tous. C'est une femme forte qui relève tous les défis mondiaux, notamment ceux liés à l'émancipation des femmes, à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'état de droit. Mme Cuevas Barron a manifesté une réelle amitié ainsi qu'une capacité personnelle à franchir les frontières là où d'autres construisent des murs.

**M. A. Fulata** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe africain, félicite Mme Cuevas Barron pour son merveilleux mandat de présidente. Le prochain président devra intégrer les défis de l'Afrique et des autres pays en développement dans les travaux de l'UIP. Il s'agit notamment des défis sécuritaires, socio-économiques et humanitaires.

**Mme M. Oliveira Valente** (Angola) remercie Mme Cuevas Barron d'être un exemple pour les jeunes et les femmes.

**Le représentant de la République islamique d'Iran** exprime sa gratitude à l'UIP pour avoir organisé la séance en dépit des difficultés. Il remercie Mme Cuevas Barron de ses précieux efforts en tant que présidente. Le prochain président devra explorer de nouvelles pistes pour la diplomatie parlementaire afin de surmonter les difficultés et de tirer parti des activités antérieures.

**Le représentant de Sao Tomé-et-Principe** félicite Mme Cuevas Barron de l'excellent travail qu'elle a accompli au cours des trois dernières années en dépit des difficultés. Il est impressionnant qu'elle se soit rendue dans autant de pays, mais il est regrettable que Sao Tomé-et-Principe ne figure pas sur sa liste. Le prochain président devra commencer par rendre visite aux petits pays afin de mieux comprendre leurs réalités.

**M. K. Lusaka** (Kenya) dit que Mme Cuevas Barron a insufflé une grande énergie de jeunesse à l'UIP. D'autres jeunes la considéreront comme un symbole à imiter. Elle s'est toujours montrée très attentive et déterminée à réussir. Il se réjouit à l'idée de travailler à nouveau avec elle à l'avenir.

**Mme M. Baba Moussa** (Bénin) remercie Mme Cuevas Barron pour son travail, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la situation des femmes. Le prochain président devra inclure les défis africains dans le programme de l'UIP.

**M. M. Nadir** (Guyana) félicite Mme Cuevas Barron de ses excellents résultats. Le Guyana continuera d'être un Membre actif de l'UIP sous la conduite du nouveau président.

**Le Secrétaire général** invite les membres qui n'ont pas pu prendre la parole pour des raisons techniques à envoyer des messages écrits qui seront ensuite transmis à Mme Cuevas Barron.

Dans leurs observations, les membres ont mis l'accent sur les nombreuses qualités et réalisations de Mme Cuevas Barron. En particulier, ils ont salué son dévouement, sa vivacité, son dynamisme et son engagement en faveur des valeurs fondamentales de l'UIP, telles que les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Elle croit sincèrement en la diplomatie parlementaire et a accompli beaucoup de choses à cet égard. La présidence de l'UIP n'est généralement pas un emploi à plein temps mais, par son dynamisme, elle a montré qu'elle pouvait l'être.

Au nom du Secrétariat, il remercie Mme Cuevas Barron pour sa contribution à l'UIP. Elle a rehaussé l'image de l'Organisation et l'a poussée à obtenir de meilleurs résultats. Le Secrétariat a eu l'honneur de l'aider et s'engage à travailler avec le nouveau président de manière à consolider ses acquis. Il souhaite à Mme Cuevas Barron de réussir dans tous ses projets futurs et souligne que les portes de la Maison des parlements lui seront toujours ouvertes.

**Mme G. Cuevas Barron** (Mexique) remercie tous ses collègues. Sa présidence a été une expérience intense et elle s'est parfois montrée insistante. Toutefois, en tant que parlementaire, son objectif a toujours été de remplir son mandat et de rester responsable vis-à-vis de ceux qui l'ont élue. Être à la tête de l'UIP est un grand honneur et une grande responsabilité. Cette plateforme lui a permis d'engager des discussions au plus haut niveau et de ramener l'Organisation à ses racines en plaçant les personnes au centre des décisions.

La COVID-19 ne concerne pas seulement la santé, mais aussi les inégalités, la croissance économique, l'emploi, la violence contre les femmes, les changements climatiques et les enfants. Le monde est confronté à de nombreux défis, mais les parlementaires sont tout à fait capables de trouver des solutions à ces défis.

Une fois de plus, elle remercie les membres pour leur confiance, leur engagement et leurs efforts quotidiens afin de créer un monde meilleur. Sa présidence s'est achevée, mais elle continuera à être présente en d'autres qualités.

*La séance est levée à 16 h 30 (HNEC).*

## Deuxième séance

Lundi 2 novembre

*La séance est ouverte à 14 h 40 (HNEC) sur la plateforme de visioconférence Interprefy, sous la conduite de M. Chen Guomin (Chine), Vice-Président du Comité exécutif et Président par intérim de l'UIP.*

**Le Président** explique que plusieurs membres ont rencontré des problèmes techniques lors de la séance précédente, notamment une mauvaise qualité de son et d'image, voire des déconnexions. Il indique s'être entretenu par vidéo avec le Secrétaire général après la séance pour aborder cette question. Interprefy a compris le problème et met tout en œuvre pour éviter que la situation ne se répète. L'entreprise a entre autres prévu d'envoyer un technicien à Genève. Ayant lui-même été déconnecté, le Président remercie M. J. Mudenda (Zimbabwe) d'avoir présidé la réunion en son absence. Il n'a pas pu exprimer sa reconnaissance à la Présidente honoraire et va donc le faire maintenant. Mme G. Cuevas Barron (Mexique) s'est toujours demandé quelle trace la génération actuelle laissera dans l'histoire. En tant que Présidente de l'UIP, elle a montré que la génération actuelle peut parvenir à l'égalité des sexes, ouvrir la porte de la politique aux jeunes, redéfinir les modèles de solidarité, renforcer le multilatéralisme, éradiquer la pauvreté, éliminer les discours de haine et, de façon générale, insuffler de réels changements. On peut dire sans risque de se tromper que, sous sa direction, l'UIP a fait bouger les lignes.

### Point 6 de l'ordre du jour

#### **RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2019**

(CL/206/6-R.1, R.2, R.3 et 6-P.1)

**Mme C. Widegren** (Suède), Présidente du Sous-Comité des finances, rend compte de l'audit des états financiers de l'UIP pour l'année 2019.

En avril 2020, le vérificateur extérieur, M. D. Monnot (Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse) a présenté ses conclusions pour l'exercice 2019. Il a confirmé que les états financiers de l'UIP sont conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a formulé un avis d'audit sans réserve, indiquant que la qualité des états financiers est élevée. Il a confirmé la bonne santé financière de l'UIP et a indiqué qu'aucun audit supplémentaire n'était, selon lui nécessaire. Il n'a détecté aucun problème pendant sa mission. Dans l'ensemble, l'audit s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

Le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse a accepté de procéder à un audit séparé concernant la subvention accordée à l'UIP par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). L'audit s'est très bien déroulé et aucune recommandation n'a été formulée. La SIDA a approuvé l'audit, estimant qu'il était clair et qu'il avait été mené de façon responsable.

C'était la dernière fois, au terme d'un mandat de sept ans, que le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse vérifiait les comptes de l'UIP. Mme Widegren remercie donc l'organisme suisse pour la qualité de son travail et le soutien inestimable qu'il a apporté à l'UIP.

Le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif ont tous deux approuvé les résultats de l'audit et les états financiers. Ils soutiennent l'action menée par le Secrétaire général de l'UIP et son équipe en vue d'obtenir de bons résultats tout en optimisant les ressources financières. Le vérificateur interne, M. R. del Picchia (France), s'est également félicité des conclusions de l'audit après avoir reçu quelques éclaircissements sur certains points.

Par conséquent, le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif ont recommandé que le Conseil directeur approuve la gestion financière et les résultats financiers de l'UIP pour l'année 2019.

**M. R. del Picchia** (France), vérificateur interne, s'exprimant par message vidéo, indique qu'il a participé à une réunion en ligne le 2 avril 2020 au cours de laquelle le vérificateur externe a confirmé que les comptes financiers de l'UIP pour 2019 étaient de grande qualité. Il apparaît clairement que l'UIP a bien géré ses comptes et jouit d'une bonne santé financière. De même, le budget 2019 a été exécuté conformément aux orientations formulées par le Sous-Comité des finances.

Le montant des contributions des Membres est demeuré inchangé par rapport à 2018, avec néanmoins une augmentation de 11 450 CHF due à l'affiliation de nouveaux pays. Au total, 3 millions de CHF de contributions volontaires ont été reçus et dépensés, un montant analogue à celui de 2018.

Les contributions volontaires permettent à l'UIP de financer des programmes sans avoir à recourir aux contributions statutaires. Néanmoins, l'UIP ne doit pas trop s'appuyer sur les contributions volontaires car cela peut menacer l'indépendance de l'Organisation. Enfin, le Sous-Comité des finances a autorisé l'utilisation de 100 000 CHF du fonds de roulement pour équilibrer les comptes au besoin, mais cela n'a finalement pas été nécessaire. Le vérificateur interne félicite le Secrétaire général pour les économies réalisées et recommande que le Conseil directeur approuve les comptes financiers de l'UIP pour 2019.

**Le Président** déclare que les vérificateurs interne et externe ont délivré à l'UIP un certificat de bonne santé financière pour 2019. Il encourage le Secrétariat à continuer d'assurer la transparence des comptes de l'UIP et à les rendre accessibles, et à assurer également la gestion efficace des ressources. Les états financiers vérifiés seront publiés sur le site web de l'UIP et seront librement accessibles à tous. Le Président considère que le Conseil directeur souhaite approuver les états financiers de l'UIP ainsi que la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général pour l'année 2019.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** remercie les membres pour leur confiance et leurs observations. Il dit qu'il continuera à faire de son mieux pour assurer la bonne gestion des comptes, et qu'il lui revient de veiller à ce que les comptes soient transparents et accessibles et aussi à ce que les dépenses soient conformes au budget tel que décidé par les Membres.

Il présente la situation financière de l'UIP au 30 juin 2020. Dans l'ensemble, la situation financière ne présente aucun signe alarmant malgré les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie. Le Secrétariat parvient à assurer la bonne gestion des finances de l'Organisation. De leur côté, les Membres continuent à s'acquitter de leurs obligations financières en versant des contributions d'un niveau analogue à celui des années précédentes. Il salue le fait que les Membres continuent de verser leurs contributions en dépit du contexte difficile.

Les recettes comprennent les contributions obligatoires, les financements volontaires et d'autres comptes reçus. Les contributions des Membres s'élèvent à 10,9 millions de CHF et ont été entièrement facturées aux Membres en début d'année. Aucun Membre n'a été suspendu. Les contributions internes perçues sur les salaires du personnel ont atteint le niveau prévu, à savoir 95 pour cent du montant budgété. Le Secrétaire général a également budgété 5 millions de CHF de contributions volontaires, dont un solde d'ouverture de 3,1 millions de CHF disponible en début d'année. Un montant supplémentaire de 0,2 million de CHF a été reçu au cours de l'année, et d'autres contributions volontaires sont attendues d'ici la fin de l'année. Les intérêts annuels générés par les comptes de placement seront comptabilisés à la fin de l'année. Le Secrétariat prévoit que le rapport des placements et les autres recettes seront légèrement inférieurs au niveau budgété en raison de la volatilité des marchés due à la crise.

La crise a entraîné quelques variations dans les dépenses. Par exemple, l'annulation de l'Assemblée en avril 2020 a permis de réaliser d'importantes économies sur les frais de voyage, de personnel et de réunion. Dans le même temps, des dépenses imprévues ont été engagées pour les installations de télétravail et les réunions en ligne. Dans ce contexte, la ligne budgétaire visant à faire de l'UIP une organisation universelle et à renforcer l'interaction avec les Membres représentait 63 pour cent du budget au premier semestre 2020. Les dépenses destinées à accroître la visibilité de l'UIP sont 11 pour cent inférieures au budget, et des dépenses additionnelles sont prévues pour le trimestre à venir. Les dépenses consacrées à l'amélioration de la gestion, de la gouvernance et des contrôles internes atteignent 80 pour cent du budget au premier semestre en raison de frais de déplacement réduits et de l'absence de session extraordinaire du Comité exécutif. Le budget des activités de programmes représente 26 pour cent du budget ordinaire total, les dépenses s'élevant à 88 pour cent au premier semestre 2020. Ce dernier chiffre devrait augmenter d'ici la fin de l'année, mais restera inférieur à l'objectif en raison des économies réalisées sur les frais de voyage et de réunion. Les dépenses de programme financées par les contributions volontaires atteignent 1,3 million de CHF au 30 juin 2020. En fin d'année, ce chiffre devrait être inférieur aux prévisions, là encore en raison de la réduction des frais de voyage et de réunion et aussi parce que certaines dépenses ont été reportées. Les dépenses relatives aux services administratifs sont conformes au montant budgété puisqu'elles représentent 90 pour cent de ce dernier. Elles devraient être proches de l'objectif d'ici la fin de l'année.

Au 31 octobre 2020, l'UIP avait perçu 9,6 millions de CHF au titre des contributions des Membres pour l'année, soit 87 pour cent de la somme totale due. Le solde non acquitté s'élève à 1,4 million de CHF. Par ailleurs, l'UIP a reçu 0,2 million de CHF au titre de contributions dues pour des

années antérieures. Le solde non acquitté des contributions correspondant aux années antérieures s'élève à 0,9 million de CHF. Il comprend notamment les dettes spéciales des Comores et de la Mauritanie.

Au 31 octobre 2020, le montant total des arriérés de contributions s'élevait à 2,3 millions de CHF. Trois Parlements membres (ceux des Comores, de la République dominicaine et du Venezuela) sont en retard de trois ans dans le paiement de leurs contributions et sont donc passibles de suspension de leurs droits en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Dix Membres (Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libye, Mali, République centrafricaine, Sainte-Lucie, Soudan, Soudan du Sud et Vanuatu) et trois Membres associés (le Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Parlement andin et le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) ont accumulé deux ans d'arriérés et risquent donc de voir leur nombre de délégués à l'Assemblée réduit. Les Membres peuvent également être privés de leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2 des Statuts. Cinquante-six autres Membres et Membres associés ont des arriérés de contributions, pour un montant total de 1,1 million de CHF. Le montant net de la provision pour créances irrécouvrables est estimé à 321 000 CHF. La provision inscrite au budget devrait suffire à couvrir les sommes qui seront comptabilisées dans les pertes et profits au cours de l'année.

L'UIP a d'autres comptes à recevoir d'un montant de 53 000 CHF, qui correspondent à des impôts à la source remboursables, à des projets d'assistance technique, à des voyages effectués dans le cadre de missions et à des avances.

Au 31 octobre 2020, le fonds de roulement, qui est le filet de sécurité de l'UIP, avait un solde brut de 9,3 millions de CHF.

Au 30 juin 2020, l'UIP disposait de 13,8 millions de CHF en liquidités et dépôts. Ceux-ci étaient détenus à 96 pour cent en francs suisses, à 2 pour cent en dollars des É.-U. et à 2 pour cent en euros. Aux taux de l'ONU, le franc suisse s'échange actuellement à 0,91 pour 1 USD et à 1,078 pour 1 EUR.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'UIP a investi 57 000 CHF dans du matériel informatique en raison de la pandémie. Ce matériel a permis au Secrétariat de travailler à distance et d'organiser des réunions en ligne. En outre, un montant total de 39 300 CHF a été consacré au développement du site web de l'UIP et de la plateforme de données ouvertes.

Enfin, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, en vertu de quoi elle est tenue de s'acquitter de contributions annuelles et de régler sa part de tout paiement exigé pour combler un déficit actuariel. L'UIP dispose également d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui verse des pensions à d'anciens employés de l'Organisation. Au 30 juin 2020, la Caisse affichait une bonne santé financière, avec des actifs d'un montant de 3,8 millions de CHF qui devraient permettre de payer les pensions de dix anciens employés et de couvrir les prestations résiduelles dont bénéficient quatre employés actuels. La performance du fonds sur le marché des placements est inférieure à l'objectif fixé, avec un retour sur investissement de 1 pour cent. Néanmoins, les marchés s'améliorent et on peut espérer que la situation s'améliorera encore d'ici la fin de l'année. Une étude actuarielle complète de la Caisse sera réalisée à la fin de l'année 2020, comme l'exigent les normes IPSAS.

Le Secrétaire général souhaite ensuite attirer l'attention sur l'état des contributions volontaires. Le Secrétariat s'efforce de mobiliser des contributions volontaires supplémentaires, tout en veillant à ne pas devenir dépendant des financements extérieurs. L'UIP a maintenu le même niveau de contributions volontaires dans le budget 2021, soit un quart du budget total.

Il existe différentes catégories de contributions volontaires. La première catégorie concerne le financement institutionnel. La SIDA a par exemple fait don à l'UIP de 1,5 million de CHF pour soutenir l'Organisation dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. L'UIP est également en négociation avec le Conseil de la Choura du Qatar en vue d'obtenir un soutien aux mêmes fins.

La deuxième catégorie de contributions volontaires concerne le financement des programmes. Pour ce type de contribution, l'UIP traite avec différentes agences de développement. Par exemple, Irish Aid soutient le programme de l'UIP sur l'égalité des sexes. De même, des négociations sont en cours avec le Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce en vue de renouveler le financement pour les travaux sur l'égalité des sexes. Les Émirats arabes unis ont également déclaré souhaiter soutenir le programme de l'UIP sur l'égalité des sexes. Parmi les autres donateurs figure le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), qui devrait renouveler ses accords de financement pour des activités convenues conjointement. En 2016, l'Angola a également fourni des fonds (200 000 CHF) pour des activités dans le domaine de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. La Chine s'est engagée à verser 1,5 million d'USD supplémentaires

pour renforcer les capacités des parlements dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). La Guinée équatoriale s'est engagée à verser 400 000 CHF qui n'ont pas encore été reçus. La Micronésie a déjà versé 100 000 USD pour soutenir les travaux sur les migrations et les réfugiés, et a fait une nouvelle promesse de dons de 130 000 USD. L'Union européenne a fourni 260 000 EUR pour soutenir les travaux en cours à Djibouti visant à renforcer les capacités dans le domaine des droits de l'homme, et un accord de prorogation est en cours de discussion. Les Émirats arabes unis envisagent également la possibilité d'apporter un soutien au programme de l'UIP sur la paix et la sécurité.

La troisième catégorie de contributions volontaires concerne les financements fournis par le système des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement est un partenaire de longue date qui a soutenu les activités de renforcement des capacités des parlements et avec lequel l'UIP collabore actuellement au Myanmar. En outre, l'UIP a conclu un accord avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA) pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive. Elle est également en pourparlers avec ONU Femmes en vue d'un accord visant à soutenir des programmes sur l'égalité des sexes en Turquie. En 2019, l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) ont mis en place un programme quinquennal sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, auquel le BLT a versé 2,2 millions de CHF. Plusieurs Membres ont également apporté leur soutien au programme, notamment la Chine (1 million d'USD), le Bangladesh (200 000 USD) et le Bénin (15 000 EUR).

La quatrième catégorie de contributions volontaires concerne l'appui reçu dans le cadre d'autres partenariats, notamment les aides en nature. L'Assemblée nationale de la République de Corée continue de détacher du personnel auprès de l'UIP pour renforcer ses capacités de recherche. En outre, l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève a ouvert l'accès à ses travaux de recherche axés sur les politiques à l'UIP et a convenu d'envoyer ses meilleurs étudiants travailler pour l'Organisation. Enfin, un certain nombre de fondations soutiennent l'UIP dans ses travaux. Par exemple, la Fondation Blue Planet soutient les travaux dans le domaine des changements climatiques, et la Fondation Julie Ann Wrigley collabore avec l'UIP sur la question de l'égalité des sexes.

**Le Président** félicite le Secrétaire général pour son rapport encourageant et instructif et l'invite à continuer de développer les contributions volontaires, car les différents travaux menés par l'UIP sont très précieux.

S'exprimant au nom du représentant de la Thaïlande, qui a posé une question sur la messagerie instantanée mise en place pour la séance, le Président demande s'il faut s'inquiéter des contributions impayées.

**Le Secrétaire général** explique qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer à ce stade, car le niveau des contributions impayées pour 2020 est comparable à celui des années précédentes. De nombreuses raisons expliquent les retards de paiement des Membres. Certains prévoient par exemple de payer en fin d'année plutôt qu'en début d'année. Il demande néanmoins aux présidents des groupes géopolitiques d'encourager leurs membres à s'acquitter de leurs contributions et précise qu'il tirera la sonnette d'alarme si la situation demeure inchangée.

**Mme L. Cai** (Chine) déclare que l'épidémie soudaine de COVID-19 a porté un coup sans précédent à l'économie mondiale et au développement social. Et pourtant, la plupart des Membres ont réglé leurs contributions à temps. Cela montre toute l'importance qu'ils accordent à l'UIP et témoigne de leur volonté de soutenir l'Organisation. Non seulement la Chine a payé ses contributions à temps, mais elle a aussi fait un don supplémentaire de 2,5 millions d'USD pour soutenir les programmes de renforcement des capacités et de lutte contre le terrorisme. Elle a également fait une nouvelle promesse de don de 1,5 million d'USD. L'UIP doit utiliser ces fonds avec discernement et prudence afin d'en faire bénéficier pleinement l'ensemble des pays. Elle doit également jouer un rôle plus actif dans la défense du multilatéralisme, dans le renforcement de la coopération dans la lutte contre la COVID-19, dans le redressement de l'économie mondiale et dans la promotion de la gouvernance mondiale.

**Le Président**, s'exprimant au nom de M. J. Fakhro (Bahreïn), qui a posé une question sur la messagerie de l'événement, demande si l'UIP pense pouvoir réaliser des économies sur les dépenses d'administration grâce à l'utilisation de la technologie.

**Le Secrétaire général** explique que l'UIP a en effet réalisé de grandes économies en organisant ses réunions en ligne et en instaurant le télétravail. En outre, l'Organisation a réduit sa consommation de papier et son empreinte carbone. Le Secrétariat entend bien tenir compte des enseignements tirés de l'expérience de la pandémie et optimiser ses ressources à l'avenir. Il continuera à accorder une place prépondérante aux nouvelles technologies chaque fois que cela sera possible.

**Le Président** indique qu'il est nécessaire de nommer un nouveau vérificateur interne pour les années à venir. Il a reçu une nomination du Gabon.

*La nomination est approuvée.*

**Le Président** fait savoir que le Comité exécutif a choisi l'Institution supérieure de vérification des comptes de l'Inde comme vérificateur externe pour vérifier les comptes de l'UIP pendant la période 2020-2022.

S'exprimant au nom du représentant du Nicaragua, qui a posé une question sur la messagerie de l'événement, le Président demande au Secrétariat de clarifier sa stratégie concernant le recouvrement des contributions dues par les Membres.

**Le Secrétaire général** répond en disant qu'il contacte régulièrement les Membres concernés pour leur rappeler leurs obligations, en leur indiquant les montants dus et les pénalités dont ils sont redevables. Parfois, ces rappels permettent de recouvrer les fonds. Cela a été le cas, par exemple, avec la Mauritanie, qui a récemment commencé à régler ses arriérés et a ainsi recouvert ses droits de Membre. La décision de la Mauritanie de régler ses arriérés est intervenue après que le Secrétaire général se soit entretenu avec l'Ambassadeur du pays. Mais parfois, les résultats ne sont pas aussi concluants. On attend toujours, par exemple, le paiement de la contribution du Honduras, et ce malgré l'envoi d'une mission de l'UIP dans le pays. Pour le moment, le Honduras voit donc ses droits de Membre suspendus. Les raisons pour lesquelles certains Membres ne peuvent pas régler leurs cotisations sont multiples, et certaines tout à fait compréhensibles. Par exemple, la Libye ne peut pas effectuer de virements à l'UIP. Elle a donc proposé de régler sa contribution directement en espèces. Le Secrétaire général demande néanmoins aux présidents des groupes géopolitiques d'encourager leurs membres à s'acquitter de leurs contributions.

**Le Président**, s'exprimant au nom du représentant de l'Égypte, qui a posé une question sur la messagerie de l'événement, remercie le Secrétariat d'avoir fait tout ce qu'il a pu pour réduire les coûts et optimiser les avantages que procurent les TIC.

Point 7 de l'ordre du jour  
**PROJET DE BUDGET CONSOLIDÉ 2021**  
(CL/206/7-P.1)

**Mme C. Widegren** (Suède), Présidente du Sous-Comité des finances, indique que de nouveaux membres ont été élus au Sous-Comité en juin de cette année. C'est la première fois qu'elle s'exprime devant le Conseil directeur en tant que Présidente du Sous-Comité.

Le Sous-Comité a participé à l'ensemble du processus d'élaboration du projet de budget consolidé pour 2021 et s'est réuni de nombreuses fois par visioconférence au cours des derniers mois. Le Sous-Comité a conseillé le Secrétaire général, examiné et corrigé l'ensemble des documents relatifs au budget et a effectué des contrôles, notamment des contrôles qualité. Les membres du Sous-Comité sont issus de tous les groupes géopolitiques, si bien que l'ensemble des perspectives financières ont été prises en compte. Le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif ont tous deux approuvé à l'unanimité le projet de budget consolidé 2021.

Il est essentiel que le budget promeuve une réponse parlementaire vigoureuse face à la pandémie et permette aussi de continuer à concrétiser les ambitions de l'UIP. Le budget indique clairement que l'accent doit être mis sur le multilatéralisme et la diplomatie parlementaire dans les années à venir. La diplomatie parlementaire peut contribuer à résoudre la crise actuelle et celles à venir.

Pendant la préparation du budget, le Sous-Comité a écouté les Membres. Il ne fait aucun doute que ces derniers connaissent actuellement de grandes difficultés. Par conséquent, aucune augmentation des contributions n'est envisagée, si bien que leur montant total pour 2021 demeurera inchangé. À ce propos, il est intéressant de se pencher sur l'historique des contributions des

Membres. Jusqu'en 2011, elles augmentaient en moyenne de 3 pour cent par an. À partir de 2012, l'UIP a commencé à réduire de 2 millions de CHF par an le niveau des contributions, ramenant ainsi le total au niveau des années 1990, avant de le faire de nouveau remonter en 2017. En 2021, le total des contributions sera largement inférieur à celui de 2007. Dans le même temps, entre 2006 et 2020, le nombre de Parlements membres est passé de 150 à 179, ce qui a permis d'alléger progressivement la charge financière de l'ensemble des Membres.

En 2021, le montant des contributions volontaires devrait être du même ordre que celui de 2020, et de nouvelles subventions sont attendues, comme l'a expliqué le Secrétaire général. Mme Widegren encourage les Membres à continuer de mobiliser des fonds auprès de leur parlement et gouvernement. Un ensemble de directives sur les levées de fonds a été préparé.

Le budget souligne l'importance de la flexibilité et des nouvelles modalités de travail face à la crise de COVID-19. On ne sait pas comment les choses vont évoluer l'année prochaine. L'UIP doit se tenir prête pour s'adapter à différents scénarios. Le budget souligne l'importance de la communication, des nouvelles technologies et du télétravail.

L'UIP a besoin d'accroître sa visibilité et de renforcer la diplomatie parlementaire. Par conséquent, le budget a prévu des crédits pour la tenue de réunions en ligne, de séminaires régionaux en ligne et de réunions hybrides et inclusives. Les parlementaires doivent se mobiliser et s'adapter au monde actuel en favorisant la démocratie numérique, laquelle constitue un outil efficace qui permet une participation la plus large possible.

De nombreuses activités prévues en 2020 ont dû être reportées, entraînant une baisse des réunions en présentiel et des déplacements. Toutes les économies réalisées seront versées au fonds de roulement. Ce dernier est important pour assurer la santé et la résilience financières de l'UIP, et permet à l'Organisation de continuer à fonctionner dans les périodes difficiles sur le plan financier. L'objectif concernant les réserves du fonds de roulement a été fixé en 2006 et correspond à la moitié du budget de fonctionnement. Néanmoins, cet objectif n'a jamais été atteint et il ne le sera pas en 2021.

L'année prochaine sera la dernière année de mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'UIP. Le fonds de roulement et les contributions des Membres seront utilisés à cet effet. Dans le même temps, l'année 2021 marquera un nouveau départ pour l'UIP, avec l'élection d'un nouveau président et le renouvellement du Comité exécutif. Ce sera également l'année où l'UIP élaborera et adoptera sa nouvelle stratégie pour 2022 et au-delà. Le Sous-Comité a prévu des crédits pour financer ce travail très important. Mme Widegren espère que l'accent sera mis encore davantage sur les valeurs fondamentales de l'UIP et sur ses engagements à long terme dans des domaines tels que l'environnement, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la démocratie et la liberté.

Le total des recettes et des dépenses pour 2021 a été budgété à près de 18 millions de CHF, et 28 pour cent des recettes proviendront des contributions volontaires.

L'UIP s'attache à respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité. Outre les audits, l'Organisation améliore ses outils de gestion axée sur les résultats afin de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques.

La Présidente du Sous-Comité des finances recommande que le Conseil directeur approuve le budget.

**Le Secrétaire général** rappelle que le budget appartient aux Membres et qu'il reflète donc leurs priorités, conformément à la recommandation du Sous-Comité des finances. Il estime que le budget permettra à l'Organisation de se rapprocher de ses objectifs. Le budget a été établi en tenant compte de l'impact de la crise actuelle, de manière à aider les parlements à y répondre efficacement. En 2021, l'essentiel du travail de l'UIP sera effectué par le biais des plateformes numériques. Le budget promeut donc la démocratie numérique et la diplomatie parlementaire numérique. L'utilisation de la technologie permettra de réaliser des économies et ainsi d'intensifier les activités de l'UIP. L'Organisation continuera d'accorder la priorité à l'égalité des sexes, aux droits de l'homme et à la lutte contre les changements climatiques, trois questions que l'on retrouve tout au long du budget dans chaque domaine programmatique et stratégique. Des crédits ont également été prévus pour permettre à l'Organisation de renouveler sa stratégie en étroite collaboration avec le prochain président de l'UIP. La transparence sera aussi l'une des priorités pour 2021. À cet égard, il est prévu de renforcer la transparence au sein de l'UIP et des parlements en s'appuyant sur les résultats d'une récente étude menée sur le sujet. L'accent sera également mis sur le renforcement de la communication, notamment avec l'élaboration d'une stratégie de communication spécifique dans le contexte des relations avec l'ONU. Le Secrétaire général invite les membres à approuver le budget. Le Secrétariat se chargera ensuite de le mettre en œuvre de façon responsable et transparente.

*Le projet de budget consolidé 2021 est approuvé.*

**Le Président** déclare que le budget 2021 est un budget solide qui permettra d'apporter des solutions dans une période difficile. L'UIP doit suivre une approche centrée sur les personnes, rentable et axée sur les résultats.

Point 8 de l'ordre du jour

**ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF**

(CL/206/8-P.1 et P.2)

**Le Président** annonce que le Conseil directeur est invité à élire deux nouveaux membres au Comité exécutif, en remplacement de Mme M. Kiener Nellen (Suisse) du Groupe des Douze Plus, qui n'est plus parlementaire, et de Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba) du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), dont le mandat est arrivé à échéance. Il indique avoir reçu la candidature de Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) pour achever le mandat de son prédécesseur jusqu'en octobre 2021, ainsi que la candidature de Mme B. Argimón (Uruguay) pour assurer un mandat complet pendant la période 2020-2024.

*Les nominations sont approuvées.*

**Mme B. Argimón** (Uruguay) se dit honorée de devenir membre du Comité exécutif et résolue à assumer cette responsabilité.

**Mme L. Fehlmann Rielle** (Suisse) se dit très honorée d'être nommée au sein du Comité exécutif et prête à prendre part activement à ses travaux. Elle précise qu'elle a participé à plusieurs sessions en ligne du Comité exécutif ces derniers mois, ce qui lui a permis de se familiariser avec les travaux actuellement menés par l'UIP. Elle ajoute être pleinement consciente des grandes causes défendues par l'Organisation, comme les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le développement durable.

Point 10 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUCCINCT SUR LES RÉSULTATS DU VOLET EN LIGNE DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT ET DU TREIZIÈME SOMMET DES PRÉSIDENTES DE PARLEMENT**

(CL/206/10-P.1)

**Le Président** rappelle que l'UIP a organisé, en étroite coopération avec l'ONU et le Parlement autrichien, le volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et du treizième Sommet des présidentes de parlement en août 2020. Dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19, le Comité préparatoire de la Conférence a tout fait pour que ces deux manifestations soient aussi utiles et aient des effets aussi concrets que possible. La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement a réuni plus de 115 participants et s'est conclue par une déclaration ambitieuse qui souligne l'importance du leadership parlementaire et du multilatéralisme en vue d'apporter la paix et le développement durable aux peuples et à la planète.

**Mme A. Eder-Gitschthaler** (Autriche) déclare que le treizième Sommet des présidentes de parlement, organisé conjointement par l'UIP et le Parlement autrichien, s'est déroulé par visioconférence les 17 et 18 août 2020. Placé sous le thème *Le leadership parlementaire des femmes à l'heure de la COVID-19 et de la reprise*, le Sommet a réuni 28 présidentes de parlement de 26 pays. Cette manifestation s'est déroulée dans le contexte particulier de la pandémie, mais a aussi coïncidé avec le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui constitue le projet mondial le plus ambitieux en matière d'égalité des sexes. Le Sommet a été l'occasion pour les participantes de renouveler leur engagement envers la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Il leur a également permis de discuter des problèmes d'égalité des sexes et des stratégies à mettre en œuvre pour y apporter des solutions.

Les présidentes de parlement ont souligné que les crises n'ont jamais les mêmes répercussions sur les deux sexes et que la pandémie de COVID-19 ne fait pas exception. Les femmes sont en première ligne dans la lutte contre la COVID-19 et ce sont aussi celles qui subissent le plus les conséquences socio-économiques de la pandémie. Les présidentes de parlement ont donc insisté sur la nécessité de placer l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes au cœur de la réponse à la crise et des plans de relance. Il existe plusieurs moyens pour y parvenir. Tout d'abord, les pays

doivent instaurer la parité aux postes décisionnels. Il est inacceptable que les femmes ne représentent que 25 pour cent des parlementaires et 20 pour cent des présidents de parlement à travers le monde. Deuxièmement, les parlementaires doivent adopter des lois non discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et qui garantissent l'égalité des sexes. Ils doivent ensuite veiller à la pleine application de ces lois et promouvoir une budgétisation qui tienne compte de la problématique hommes-femmes. Les participantes sont notamment convenues d'agir pour corriger l'inégale répartition des soins à la famille non rémunérés entre les hommes et les femmes, éliminer les écarts entre les sexes en matière de protection sociale et garantir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Il s'agit là de mesures progressistes, mais surtout intelligentes sur le plan économique, car l'autonomisation économique des femmes permet aux communautés et aux pays de prospérer.

Enfin, les présidentes de parlement ont exprimé leur inquiétude face à la forte prévalence de la violence sexiste, y compris au sein des institutions parlementaires. Les dirigeants doivent condamner et sanctionner les comportements sexistes ainsi que tous les actes de harcèlement, d'intimidation ou de violence à l'égard des femmes au parlement, y compris ceux perpétrés sur Internet et sur les réseaux sociaux. Les parlements doivent mener des enquêtes pour mettre au jour ces actes, et établir une feuille de route afin de prévenir et d'éradiquer ces agissements. La publication de l'UIP intitulée *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* doit servir de référence en la matière.

Enfin, les participantes ont discuté des préparatifs du deuxième volet du Sommet qui se tiendra en 2021 en présentiel. Elles ont convenu de mettre en place une structure au sein du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement qui sera chargée d'organiser le volet présentiel du treizième Sommet des présidentes de parlement. Cette structure sera composée uniquement de présidentes de parlement.

Elle invite les délégués à prendre bonne note des conclusions du Sommet et à œuvrer pour l'égalité des sexes dans leurs pays respectifs.

**Le Président** indique que le volet présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement se tiendra à Vienne en 2021 et que les postes vacants au sein du Comité préparatoire doivent être pourvus. Le Comité préparatoire est constitué de représentants de l'ensemble des groupes géopolitiques, et la stricte parité entre hommes et femmes doit y être assurée.

**Le Secrétaire général** dit que le Groupe africain a nommé Mme C. Gotani Hara (Malawi). Le Groupe arabe a nommé Mme F. Zainal (Bahreïn) pour occuper le siège vacant devant être occupé par une présidente de parlement issue de ce groupe. De son côté, le Groupe Asie-Pacifique a nommé Mme P. Maharani (Indonésie) et doit encore proposer la candidature d'une autre présidente de parlement pour pourvoir le dernier siège qui lui revient. Quant au Groupe Eurasie, il lui reste un siège vacant, auquel il doit proposer la candidature d'un président de parlement. Le GRULAC a nommé Mme B. Argimón (Uruguay) et M. M. Nadir (Guyana). Enfin, le Groupe des Douze Plus a nommé M. W. Schäuble (Allemagne), M. S. Sigfússon (Islande) et Mme T. Wilhelmsen Trøen (Norvège), mais doit encore présenter une candidature.

Les présidentes de parlement qui siégeront au Comité préparatoire seront également chargées d'organiser le volet présentiel du treizième Sommet des présidentes de parlement qui se déroulera en même temps que celui de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.

*Les nominations sont approuvées.*

**Le Président** invite les groupes Asie-Pacifique, Eurasie et des Douze Plus à pourvoir leurs postes vacants dans les meilleurs délais.

**Le Secrétaire général** déclare qu'en attendant le retour de M. J. Mudenda, actuellement en réunion avec le vérificateur indépendant en sa qualité de scrutateur de l'élection du nouveau président, il va présenter le travail effectué par l'UIP pendant la pandémie. L'Organisation et ses Membres ont été très actifs et ont réagi avec souplesse et résilience.

Dès le début, l'UIP a lancé une campagne intitulée *Les parlements en période de pandémie* afin de communiquer des données et de mettre en commun les expériences en lien avec la pandémie. La campagne a suscité un grand intérêt, en particulier auprès des parlements, mais aussi des médias et des donateurs. Dans le cadre de cette campagne, le Secrétariat a mis au point plusieurs outils, notamment une compilation des mesures prises par les parlements dans les domaines sanitaire, législatif et de contrôle du gouvernement, ainsi qu'un guide de questions-réponses sur la façon dont les parlements utilisent les technologies de télétravail.

D'autres matériels ont aussi été élaborés, comme des notes d'orientation sur la dimension de genre et la question des droits de l'homme dans la lutte contre la COVID-19, et une courte vidéo présentant les pratiques adoptées par les parlements pour faire face à la pandémie. Le Secrétariat est également en train de finaliser, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, une note sur les solutions vertes face à la pandémie.

Afin d'assurer la continuité des activités, il a fallu investir dans de nouveaux équipements pour permettre au personnel de travailler à distance de façon efficace. Le Secrétaire général souligne que l'UIP et ses Parlements membres demeurent mobilisés. La période actuelle est une période d'adaptation qui a fait basculer le monde dans l'ère de la démocratie numérique.

L'UIP a pu poursuivre ses activités. Elle a continué de mettre en œuvre sa stratégie pour 2017-2021, et de nombreuses réunions ont été organisées à ce sujet. La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement s'est déroulée en août 2020. Le Comité exécutif a tenu cinq sessions en ligne, parmi lesquelles trois réunions du groupe de travail chargé de préparer la session en ligne du Conseil directeur. Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'est réuni en juin pour faire le point sur les activités de l'UIP dans ce domaine. Un webinaire sur l'aide aux victimes du terrorisme a également été organisé en collaboration avec l'ONUDC et le BLT. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est réuni en mai pour examiner les cas dont il est saisi. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni pour évaluer l'impact de la crise de COVID-19 sur les réfugiés et les apatrides. Enfin, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni en juillet pour examiner l'évolution de la situation dans la région et faire des recommandations, notamment sur la Palestine et la Libye.

L'UIP a également poursuivi ses activités de renforcement des capacités. Au Botswana, elle a organisé une formation d'initiation à l'intention des parlementaires nouvellement élus. À Djibouti, elle continue de promouvoir la contribution des parlementaires aux travaux sur les droits de l'homme. En Allemagne, elle a présenté un exposé sur le sexisme et le harcèlement sexuel au parlement. Une multitude d'activités ont également été entreprises au Myanmar, en Mauritanie, en Ouzbékistan, en République-Unie de Tanzanie, en Tunisie, en Ukraine, au Vanuatu et en Zambie.

L'Organisation a aussi été active en matière de recherche. Elle a notamment préparé les prochaines éditions de ses publications phares, à savoir le Rapport parlementaire mondial et le Rapport mondial sur l'e-Parlement. Une étude régionale sur le sexisme et le harcèlement sexuel dans les parlements africains a été réalisée avec l'aide de l'Union parlementaire africaine. Le Secrétariat a également publié une note sur l'administration parlementaire et l'assistance aux parlements, et poursuit les travaux préparatoires du prochain rapport sur la représentation des jeunes au parlement.

**Le Président** souligne que le Comité exécutif est lui aussi largement mobilisé et que ces efforts en valent la peine car ils visent avant tout l'intérêt des citoyens.

**Mme R. Kavakci Kan** (Turquie) remercie l'UIP d'avoir organisé des webinaires pendant la pandémie, indiquant que cela a été très utile d'échanger et de découvrir les mesures prises par d'autres parlements pour lutter contre la pandémie.

**M. J. Mudenda** (Zimbabwe) dit qu'il va présenter les résultats du volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'est tenu les 19 et 20 août 2020. La Conférence avait pour thème *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*. La pandémie a poussé la communauté internationale à chercher de nouveaux moyens d'interagir, en utilisant notamment la technologie numérique. C'est grâce à ces outils que la Conférence a pu se tenir. M. Mudenda indique que cela a été un honneur pour lui de siéger au Comité préparatoire, lequel s'est réuni à plusieurs reprises avant la Conférence dans un esprit d'ouverture, d'inclusion et de collégialité. Il ajoute attendre avec intérêt le deuxième volet de la Conférence qui se tiendra en présentiel à Vienne en 2021.

La Conférence a été l'occasion de souligner le rôle de premier plan joué par les parlementaires et de consolider la solidarité entre les parlements, à un moment où les pays tirent les enseignements de la pandémie et tentent d'apporter des solutions aux problèmes mondiaux. La manifestation a réuni plus de 115 présidents de parlement, qui ont débattu de diverses questions, comme la nécessité d'un multilatéralisme efficace et d'une diplomatie parlementaire vigoureuse, les changements climatiques, le développement durable, la santé, les jeunes, la problématique hommes-femmes, la démocratie, la mobilité humaine, la lutte contre le terrorisme, et la science et la technologie. La Conférence a accordé une large place aux débats, avec la tenue de cinq réunions-débat et la présentation de cinq rapports. Plusieurs personnalités ont apporté leur contribution, comme l'ancienne présidente de l'UIP,

le Président du Conseil national autrichien, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce volet en ligne de la Conférence s'est conclu avec l'adoption d'une déclaration ambitieuse qui servira de feuille de route pour les futurs travaux. Les présidents de parlement ont exhorté les parlementaires à consolider les acquis, en exerçant rigoureusement leurs responsabilités en matière d'élaboration de politiques ainsi que leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle. Ils se sont également engagés à accroître le rôle des parlements dans la gouvernance mondiale en renforçant le multilatéralisme et la solidarité internationale.

En outre, la Conférence a permis à l'UIP d'approfondir ses liens avec l'ONU et d'autres partenaires. La déclaration a été officiellement présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies et a été transmise à tous les États membres de l'ONU. M. Mudenda invite les parlementaires du monde entier à examiner les documents issus de la Conférence et à réfléchir aux principaux messages qu'ils contiennent en vue de bâtir un monde meilleur.

**M. C. Dong** (Chine) déclare que, grâce aux efforts conjoints du Secrétariat de l'UIP et des parlementaires, le volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement en août 2020 a été couronné de succès. La déclaration adoptée reflète le consensus entre les parlementaires sur la nécessité de renforcer l'unité et la coopération. L'épidémie de COVID-19 a démontré que tous les pays sont interdépendants. Les parlements du monde entier doivent mettre en œuvre la déclaration et les autres résultats de la conférence. Il est important de défendre le multilatéralisme, de soutenir l'Organisation mondiale de la Santé et de s'unir pour vaincre le virus et faciliter la reprise économique. Le Secrétariat de l'UIP doit appliquer dans l'ensemble de ses travaux les principes énoncés dans la déclaration. Cela contribuera à renforcer la solidarité et la coopération entre tous les parlements.

#### Point 5 de l'ordre du jour

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

**Le Président** déclare que le Secrétariat s'apprête à annoncer les résultats du premier tour de l'élection du président de l'UIP. Le premier tour a été organisé à distance sur une durée de 24 heures, du 1<sup>er</sup> novembre 2020, 15 heures (HNEC), au 2 novembre 2020, 15 heures (HNEC). Le quorum a été fixé à 162 membres. Le vérificateur indépendant et les scrutateurs ont vérifié le processus de vote et le résultat du scrutin en présence des représentants des candidats.

**M. F. Maggiore** (Centre international de calcul [CIC] des Nations Unies), vérificateur indépendant, explique que sa mission a consisté à veiller à ce que les quatre grands critères fixés par le Comité exécutif pour l'élection – secret du scrutin, sécurité de la plateforme de vote, identification et authentification des votants, et supervision de l'ensemble du processus – étaient bien respectés. Il indique que l'analyse qu'il a menée permet de fournir une assurance raisonnable et que ces quatre critères ont été observés. Quelques problèmes ont été constatés concernant les numéros de téléphone, certains ne correspondant pas à ceux fournis initialement. Dans certains cas, il s'agissait de simples fautes de frappe, mais dans d'autres cas les numéros étaient complètement différents. Néanmoins, ces écarts n'ont pas eu d'incidence sur la fiabilité de l'ensemble du processus.

**Le Secrétaire général** déclare que les résultats du premier tour sont les suivants :

|   |                          |     |
|---|--------------------------|-----|
| - | Nombre de voix exprimées | 394 |
| - | Majorité requise         | 198 |

Nombre de voix par candidat :

|   |                              |     |
|---|------------------------------|-----|
| - | M. M. Sanjrani (Pakistan)    | 52  |
| - | M. D. Pacheco (Portugal)     | 222 |
| - | M. A. Saidov (Ouzbékistan)   | 67  |
| - | Mme S. Attaullahjan (Canada) | 53  |

*Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, M. D. Pacheco est élu Président de l'UIP pour la période 2020-2023.*

**Le Président** félicite M. Pacheco pour son élection.

**M. D. Pacheco** (Portugal) dit que c'est un honneur d'être élu président de l'UIP et qu'il a été élu grâce au soutien de collègues de nombreux pays et différents continents. Il indique qu'il présidera l'Organisation dans un souci d'unité, qu'il collaborera étroitement avec tout le monde et qu'en agissant ensemble l'UIP deviendra plus forte. La diplomatie parlementaire est la clé pour résoudre les problèmes mondiaux tels que la pauvreté, les changements climatiques, le terrorisme et l'intolérance. Il remercie les Membres, notamment les pays lusophones, pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Il remercie également le Président du Parlement portugais, qui a présenté sa candidature, ainsi que ses collaborateurs.

**M. M. Sanjrani** (Pakistan) félicite M. Pacheco et se dit prêt à travailler avec le président nouvellement élu et l'ensemble des Parlements membres. Il félicite également le Secrétariat de l'UIP pour avoir organisé l'élection dans ces circonstances inédites. Il conclut son propos en disant que les parlements doivent s'unir pendant la crise actuelle afin d'agir au service des citoyens qu'ils représentent.

*La séance est levée à 17 h 25 (HNEC).*

## Troisième séance

Mardi 3 novembre

*La séance est ouverte à 14 h 05 (HNEC) sur la plateforme de visioconférence Interprefy, sous la conduite de M. Chen Guomin (Chine), Vice-Président du Comité exécutif et Président par intérim de l'UIP.*

### Point 5 de l'ordre du jour (suite)

#### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

**Le Président de séance** invite le Président récemment élu, M. D. Pacheco (Portugal), à prononcer son discours officiel d'entrée en fonction. M. Pacheco arrive à la tête de l'UIP fort d'une grande expérience. Il croit profondément en l'Organisation, qu'il considère comme l'instance idoine pour servir l'humanité et relever les défis internationaux.

**M. D. Pacheco** (Portugal) tient à remercier les nombreuses personnes et institutions ayant soutenu sa candidature, dont le Président du Parlement du Portugal et le Parlement même, la délégation portugaise auprès de l'UIP, son équipe parlementaire, le Gouvernement portugais, des parlementaires du monde entier, en particulier de pays lusophones, ainsi que sa famille.

Son élection est arrivée à un moment particulier pour l'humanité. La pandémie a mis en lumière l'interdépendance qui caractérise le monde et montré que les pays ne peuvent affronter les problèmes qu'en étant unis.

L'UIP incarne la diplomatie parlementaire à son plus haut niveau. Forte de 130 ans passés à défendre la démocratie, la liberté et l'état de droit, elle rassemble des parlementaires de six continents pour qu'ils relèvent les défis internationaux. Parallèlement, l'Organisation doit continuer de se moderniser et de s'adapter aux circonstances. L'année 2020 a bien montré que l'UIP savait faire preuve de souplesse dans une situation nouvelle, qui a pris tout le monde de court.

En dépit de ces circonstances inédites, l'UIP doit songer à la vie après la COVID-19. Elle ne doit pas perdre de vue la protection de ses valeurs. Il lui faut revenir à l'essentiel, prendre des mesures concrètes, promouvoir un changement profond et obtenir de véritables résultats. Alors sera-t-il possible de bâtir une démocratie plus inclusive et de résoudre des problèmes tels que l'intolérance, les migrations, les changements climatiques, les droits des femmes et l'autonomisation des jeunes. Alors l'UIP pourra-t-elle obtenir la visibilité qu'elle s'efforce d'acquérir sur la scène internationale. Alors les pays se sentiront-ils véritablement importants. De fait, approuver les résolutions ne suffit pas.

En tant que président, il sera celui qu'il a toujours été. Il continuera d'être un fervent admirateur de l'UIP et restera à la disposition de tous. Il invite ses collègues parlementaires à lui prêter main-forte. Il souhaite également s'entourer de l'expertise des anciens présidents et susciter l'engagement et le soutien du Secrétariat.

Il exhorte les Membres à insuffler à l'UIP l'énergie dont elle a besoin et à œuvrer au renforcement de l'Organisation. Ensemble, l'UIP et ses Membres abordent une nouvelle étape, caractérisée par une coopération étroite avec l'ONU. Ensemble, ils rendent l'UIP plus forte.

**Mme S. Kihika** (Kenya), s'exprimant au nom du Bureau des femmes parlementaires, félicite M. Pacheco pour son élection à la présidence de l'UIP. Le vote en ligne est une réussite historique pour l'Organisation. Un autre grand succès est le pourcentage de femmes membres participant à la session en ligne du Conseil directeur (40 %). Elle invite instamment M. Pacheco à maintenir voire à augmenter ce pourcentage dans toutes les réunions de l'UIP et, plus généralement, à promouvoir la participation et le leadership politiques des femmes.

Le 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing a été l'occasion de faire le point sur les progrès et les revers enregistrés en matière d'égalité des sexes. M. Pacheco devra concentrer son attention et son action sur cinq objectifs clés : 1) promouvoir la parité entre hommes et femmes au sein des parlements et à l'UIP ; 2) placer les droits et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur des efforts déployés face à la crise de la COVID-19 et rebâtir les systèmes économiques ; 3) appuyer l'élimination des aspects discriminatoires du droit à l'égard des femmes et des filles ; 4) condamner et combattre toutes les formes de violence faite aux femmes, y compris au sein des parlements ; et 5) associer les hommes aux efforts susmentionnés, et consacrer de l'énergie et des ressources financières à l'égalité des sexes.

**M. M. Bouva** (Suriname), prenant la parole au nom du Forum des jeunes parlementaires, adresse ses félicitations à M. Pacheco pour son élection. Il espère que celui-ci poursuivra la modernisation entamée à l'UIP, notamment en prônant l'utilisation des nouvelles technologies. En outre, il invite M. Pacheco à encourager la participation des jeunes à l'UIP et au sein de ses Parlements membres. Cela fait 10 ans que l'UIP soutient la représentation des jeunes au parlement : elle étudie les obstacles à l'accession des jeunes hommes et des jeunes femmes au pouvoir, collecte des données sur la représentation des jeunes au parlement et donne des orientations pour améliorer leur participation. Pourtant, les progrès sont lents. Le temps est venu d'intensifier les efforts dans ce domaine.

**M. P. Katjavivi** (Namibie), parlant au nom du Groupe africain, salue les efforts déployés par l'UIP pour organiser la session en ligne du Conseil directeur. Il félicite M. Pacheco pour son élection. La région Afrique a beaucoup à offrir au président nouvellement élu en termes d'appui et de coopération et se réjouit à la perspective de travailler avec lui.

**M. A. Alnuaimi** (Émirats arabes unis), s'exprimant au nom du Groupe arabe, félicite M. Pacheco pour son élection en cette période si difficile. Le Groupe arabe nourrit de grands espoirs pour le nouveau président et lui réitère son soutien. M. Pacheco jouit d'une grande expérience au Parlement portugais, ce qui profitera grandement à l'UIP.

Au cours des prochaines années, l'UIP devra se concentrer sur des questions telles que les changements climatiques, la pauvreté, le chômage et la paix internationale. Il est important de donner une priorité à la question palestinienne. Une solution à deux États doit être trouvée pour garantir la justice au peuple palestinien. Il est également nécessaire que l'UIP actualise et adapte ses programmes.

**M. Chen Fuli** (Chine), prenant la parole au nom du Groupe Asie-Pacifique, adresse ses plus chaleureuses félicitations au nouveau président, M. Pacheco.

Le monde connaît des bouleversements inédits en raison de la COVID-19. La pandémie a montré que les intérêts et l'avenir de différents pays étaient étroitement liés. Les parlements doivent œuvrer de concert dans un esprit d'unité et de collaboration pour affronter les dangers et les problèmes mondiaux.

Grâce à M. Pacheco, l'UIP connaîtra encore plus de succès en contribuant de manière notable à la paix et au développement à l'échelle mondiale. Il est important de continuer à défendre le multilatéralisme et à promouvoir une approche centrée sur les peuples. L'Organisation devra redoubler d'efforts dans des domaines tels que le développement durable et la lutte contre le terrorisme. Il est également nécessaire de renforcer le pouvoir et la sagesse des législateurs, afin que les peuples du monde bénéficient de retombées plus concrètes. Le Parlement de la Chine soutiendra M. Pacheco dans son entreprise, en renforçant sa coopération avec l'UIP et ses Parlements membres.

**M. K. Kosachev** (Fédération de Russie), parlant au nom du Groupe Eurasie, félicite M. Pacheco pour sa victoire indiscutable. Un nouveau chapitre s'ouvre pour le nouveau président et l'UIP. Il espère que la coopération sera aussi efficace et fructueuse qu'elle l'a toujours été. Il se réjouit à la perspective de collaborer avec M. Pacheco pour préparer la conférence organisée conjointement par l'ONU et l'UIP sur le dialogue interconfessionnel et interethnique en Fédération de Russie en 2022. Il garde à l'esprit que M. Pacheco a promis d'appuyer le principe d'alternance pour la direction de l'UIP, ce qui rétablira l'équilibre entre les groupes géopolitiques.

**Mme R. Kavakci Kan** (Turquie) adresse ses félicitations à M. Pacheco pour son élection et espère que sa présidence sera couronnée de succès. L'UIP est une organisation unique et d'importance capitale puisque quasiment le monde entier y est représenté par les Parlements membres. Il lui faut donc plus de visibilité, de reconnaissance et de poids à l'échelle internationale. Elle se déclare prête à travailler avec le nouveau président, qui pourra toujours compter sur son soutien.

**M. D. McGuinty** (Canada) explique que cela a été un honneur et un privilège de travailler avec M. Pacheco ces dernières années, en particulier au sein du Groupe des Douze Plus. Il le remercie pour son dévouement et ses services permanents. L'UIP est on ne peut plus utile à la communauté internationale et elle doit rester pertinente. L'Organisation doit se concentrer sur des questions

fondamentales, telles que les droits de l'homme et le développement durable. Ses conclusions, résolutions et recommandations doivent être prises en compte aux niveaux national et régional. Il souhaite beaucoup de succès à M. Pacheco et se tient disposé à lui prêter main-forte si besoin.

**M. M. Nadir** (Guyana) félicite M. Pacheco, dont la carrière politique est impressionnante et, plus important encore, qui témoigne d'un fort engagement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Le Parlement du Guyana s'engage à apporter son soutien au président récemment élu et se félicite à la perspective de collaborer avec lui, en particulier sur des questions telles que les droits des femmes et l'autonomisation des jeunes. À partir de ce jour, M. Pacheco sert les intérêts non seulement du peuple portugais, mais également de la population mondiale.

**Mme M. Espinales** (Nicaragua) souhaite à M. Pacheco plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il est très important qu'il soit un Président au service de chacun. Sous sa direction, l'UIP doit rester impartiale, rendre la justice de manière équilibrée et reconnaître le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. Le Parlement du Nicaragua collaborera avec M. Pacheco en vue de parvenir à la paix, à la prospérité et à une économie florissante.

**Mme A. Gerkens** (Pays-Bas), parlant au nom du Groupe des Douze Plus, félicite M. Pacheco pour son élection. M. Pacheco fut un Président du Groupe des Douze Plus diplomatique, juste et transparent. Guidé par les principes fondamentaux de l'UIP, il a toujours gardé son cap. Elle espère qu'il adoptera la même approche pour diriger l'UIP. Le monde fait face à de nombreux problèmes, notamment le terrorisme, la COVID-19, le réchauffement de la planète et les violations des droits de l'homme. M. Pacheco doit consacrer sa présidence à la lutte contre ces fléaux. Le Groupe des Douze Plus s'engage à apporter son soutien à M. Pacheco.

**M. N. Bako-Arifari** (Bénin), s'exprimant au nom du Comité des droits de l'homme des parlementaires, adresse ses félicitations à M. Pacheco pour son accession à la présidence. M. Pacheco fait preuve d'un engagement fort en faveur des idéaux de l'UIP, comme la démocratie, la paix et les droits de l'homme, en particulier les droits de l'homme des parlementaires, et se montre disposé à travailler en collaboration. M. Bako-Arifari tient également à remercier la présidente sortante, Mme G. Cuevas Barron (Mexique), pour sa disponibilité et sa détermination sans faille à défendre les droits de l'homme des parlementaires.

**M. B. Llano** (Paraguay), prenant la parole au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), félicite M. Pacheco. M. Pacheco fera profiter l'UIP de sa longue expérience et de ses vastes connaissances. Sous sa présidence, les parlementaires continueront d'œuvrer à la réalisation des différents objectifs de l'UIP. Le GRULAC est déterminé à collaborer étroitement et activement avec le Président nouvellement élu et lui souhaite beaucoup de succès.

**Mme M. Baba Moussa** (Bénin) adresse ses félicitations à M. Pacheco pour son élection et lui demande de s'atteler à des problématiques telles que l'égalité, la justice et le développement durable, en particulier dans les petits pays. Elle tient également à féliciter la présidente sortante, Mme G. Cuevas Barron (Mexique).

**Une représentante de l'Angola** félicite M. Pacheco et s'engage à lui apporter son soutien. Elle ne doute pas qu'il saura être à la hauteur de la présidente sortante, compte tenu de son expérience et de son passé à l'UIP. M. Pacheco propulsera l'UIP vers de nouveaux sommets, en particulier sur des questions telles que la démocratie parlementaire, le développement durable, l'autonomisation des jeunes et la participation des femmes. Le Portugal et les pays lusophones comptent sur lui.

**Le Secrétaire général** adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Pacheco pour sa victoire durement remportée. M. Pacheco a endossé une lourde responsabilité. Les Membres ont placé leur confiance en lui et exprimé leurs attentes. Le Secrétaire général est certain que M. Pacheco se montrera à la hauteur de ces attentes et qu'il sera digne de cette confiance.

Le Secrétariat réaffirme qu'il soutiendra M. Pacheco à mesure que celui-ci concrétisera sa vision et que l'UIP s'attellera aux problèmes internationaux. Le Secrétaire général espère parvenir à une unité en termes d'objectifs et à un rapprochement des points de vue avec le Président. Il est important d'œuvrer de concert à la concrétisation des idéaux de l'UIP édictés par les pères fondateurs, à savoir la paix, la sécurité, la démocratie et des parlements forts. Collectivement, le Président, le Secrétariat et les Parlements membres ont la capacité d'aider l'UIP à atteindre de plus hauts sommets.

**Un représentant de la République islamique d'Iran** félicite M. Pacheco. L'UIP est l'organisation pionnière de la diplomatie parlementaire. Elle a un rôle important à jouer pour défendre la démocratie, la paix, la sécurité, la justice, l'égalité et le développement durable à l'échelle mondiale. C'est à l'UIP qu'il incombe de promouvoir la diplomatie parlementaire comme processus complémentaire à la diplomatie intergouvernementale.

M. Pacheco devra prendre des mesures décisives pour contribuer à résoudre de nombreux problèmes dans le monde de manière transparente et inclusive. Il lui faudra s'attaquer à la pauvreté, démanteler les systèmes économiques et financiers internationaux injustes qui conduisent à un recul du développement, contester les politiques hégémoniques de certaines grandes puissances et empêcher l'imposition de sanctions unilatérales, condamner la validation de l'occupation, notamment en Palestine, braver la destruction de l'environnement, s'opposer à toutes les formes de terrorisme et combattre le non-respect des accords internationaux, et lutter contre les violations des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

La République islamique d'Iran se dit prête à coopérer avec M. Pacheco pour atteindre ces objectifs.

**M. D. Pacheco** (Portugal) explique qu'il y a 40 ans, son pays a connu une révolution qui lui a permis de passer de la dictature à la démocratie. C'est dans un tel contexte qu'il a appris de première main l'importance de valeurs telles que la démocratie, la liberté et la primauté du droit. Ces valeurs gisent au cœur de l'UIP.

Il n'est pas possible de parler de démocratie sans défendre les droits de l'homme des parlementaires. C'est pourquoi le Comité des droits de l'homme des parlementaires est si important. En outre, la démocratie doit être inclusive, notamment s'agissant des femmes et des jeunes. Lorsqu'il a été élu pour la première fois, il était le plus jeune parlementaire de son parlement. Il est donc bien placé pour savoir à quel point la jeunesse au sein des parlements est précieuse. En effet, les jeunes ont souvent une autre manière d'envisager les choses et d'aborder les problèmes. Les femmes ont également d'autres points de vue, qui rendent leur contribution indispensable. Il a le plaisir d'annoncer qu'au cours de sa carrière, il a vu la représentation des femmes au Parlement du Portugal passer de 10 à 35 pour cent.

La pandémie a montré que tous les pays étaient interconnectés. Le multilatéralisme et la diplomatie parlementaire revêtent donc une importance capitale. La meilleure façon de trouver des solutions est de nouer un dialogue et de prendre en compte différents points de vue. Il lui incombe de favoriser ce dialogue. Oui, il s'apprête à endosser une lourde responsabilité. Le monde est aux prises avec d'innombrables problèmes. Mais il mettra tout en œuvre pour résoudre ces problèmes et laisser derrière lui une Organisation plus forte encore qu'elle ne l'était avant son entrée en fonction.

Il remercie le Secrétaire d'avoir organisé l'élection en cette période si difficile. Il se dit fier de représenter l'UIP. Il reste celui qu'il a toujours été et promet d'œuvrer sans relâche au service de l'Organisation et de la communauté internationale. Il invite instamment tous les Membres à travailler main dans la main. Ensemble, ils rendent l'UIP plus forte.

#### Point 9 de l'ordre du jour

### **RAPPORT SUCCINCT DU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES**

**Le Président** fait savoir que le Conseil directeur entendra un rapport succinct sur les activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires et qu'il sera invité à adopter plusieurs décisions s'y rapportant. Le Comité a tenu sa 162<sup>e</sup> session (en ligne) du 22 au 31 octobre 2020.

**M. N. Bako-Arifari** (Bénin), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, indique que, dans le contexte de la COVID-19, le Comité tient ses réunions en ligne. Il s'est réuni en mai 2020 pour examiner des dossiers urgents, ainsi qu'au cours des deux dernières semaines pour examiner de nouveaux cas et des cas amenés à subir des évolutions. Au total, le Comité traite le cas de 511 parlementaires. Il est impossible de tous les inclure dans son rapport, mais que le Conseil directeur se rassure : le Comité travaille sur tous les dossiers. À sa dernière réunion, le Comité a examiné la situation de 297 parlementaires de 19 pays, dont 12 nouvelles plaintes concernant 70 parlementaires. Des décisions sur la recevabilité de nouveaux cas ont été adoptées, en Colombie, en Mongolie, au Pakistan et au Yémen. Dans son rapport, il présentera la situation de 185 parlementaires de 16 pays et les décisions prises en la matière.

## Cas en Afrique

### *Côte d'Ivoire*

Le Comité a examiné le cas de M. G. Soro, ancien président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. M. Soro a été privé de ses droits civils et politiques, notamment de son droit de se présenter à la dernière élection présidentielle, dont le scrutin a eu lieu le 31 octobre 2020.

En outre, le Comité est préoccupé par la détention d'un autre parlementaire de Côte d'Ivoire, M. A. Lobognon, surtout dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les procédures arbitraires intentées contre lui n'ont aucun fondement matériel. Le Comité prend note du fait que quatre autres parlementaires ont été libérés et exhorte les autorités à libérer M. Lobognon sans délai.

### *République démocratique du Congo*

Le Comité a examiné, pour la première fois, le cas de M. J. Mamba, parlementaire congolais membre de l'opposition. M. Mamba est actuellement en exil par crainte d'être arrêté, jugé et condamné arbitrairement pour avoir exercé ses droits de parlementaire. Le Comité prend acte des mesures encourageantes prises par l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, mais il indique qu'elles sont encore insuffisantes. Il demande aux autorités de protéger les droits de M. Mamba.

### *Gabon*

M. J. Ndoundangoye, parlementaire gabonais, est placé en isolement cellulaire depuis le 9 janvier 2020. Le Comité a déclaré son cas recevable et exprimé sa préoccupation quant aux conditions de sa détention. Il demande aux autorités gabonaises de protéger les droits de M. Ndoundangoye, en particulier dans le contexte de la pandémie. Le Comité souhaite également obtenir des informations étayant les allégations formulées contre M. Ndoundangoye, des explications sur la procédure parlementaire utilisée pour lever ses immunités parlementaires et la liste des mesures prises pour enquêter sur les allégations de torture et de menaces.

### *Ouganda*

Une autre situation examinée par le Comité concerne cinq parlementaires ougandais ayant été arrêtés lors d'une élection partielle dans la municipalité d'Arua en août 2018. Les parlementaires ont subi des actes de torture en détention et sont accusés de trahison, un crime passible de la peine de mort. Avec l'aide de la Présidente du Parlement, l'UIP a pu envoyer une délégation en Ouganda en janvier 2020 en vue de recueillir des informations de première main. Toutefois, la délégation ougandaise a décidé de ne pas assister à la réunion en ligne de la dernière session du Comité. Le Parlement de l'Ouganda devra utiliser ses compétences pour trouver une solution satisfaisante à ces cas, ce qui, à terme, devrait l'aider à avoir plus de poids. Le Comité reste à la disposition du Parlement.

### *République-Unie de Tanzanie*

Le cas de M. T. Lissu, membre de l'opposition de longue date, a été présenté pour la première fois. M. Lissu est victime d'intimidation depuis toujours de la part du Gouvernement tanzanien, qu'il critique ouvertement. Le 7 septembre 2017, M. Lissu a subi une tentative d'assassinat perpétrée par des assaillants armés de fusils AK-47, à laquelle il a survécu malgré les 16 balles reçues. Après avoir passé trois ans en exil pour soins médicaux, M. Lissu est revenu en Tanzanie en juillet 2020 pour se présenter aux élections présidentielles. Depuis son retour, il fait l'objet de menaces et d'intimidations encore plus nombreuses. Le Comité exhorte les autorités tanzaniennes à mener une enquête approfondie et efficace sur la tentative d'assassinat et les menaces et actes d'intimidation récents, qui demeurent à ce jour impunis.

### *Zimbabwe*

Le Comité a examiné le cas de Mme J. Mamombe, l'une des parlementaires les plus jeunes du Zimbabwe. Le 13 mai 2020, Mme J. Mamombe et deux de ses collègues ont été kidnappées puis torturées et agressées sexuellement dans le cadre d'une détention arbitraire de 24 heures. Après

avoir formulé ces graves allégations, Mme Mamombe a été arrêtée et accusée d'avoir mis en scène son propre enlèvement. Le Comité a déclaré le cas recevable et se dit extrêmement préoccupé. Il demande aux autorités du Zimbabwe de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les droits de Mme Mamombe et de mener une enquête efficace et indépendante pour traduire les auteurs en justice.

### Cas dans les Amériques

#### *Brésil*

M. D. Miranda, un parlementaire brésilien, a été la cible de harcèlement et de menaces de mort en raison de son orientation sexuelle et de son action en faveur des droits des minorités, notamment de la communauté LGBT (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres). Au vu du meurtre de sa collègue et amie Mme M. Franco, il a été avancé que la vie de M. Miranda était également menacée. Le Comité a déclaré le cas recevable. Il demande aux autorités brésiliennes d'identifier les responsables, de mettre fin à l'impunité et de transmettre des informations sur les mesures prises pour protéger M. Miranda.

#### *République bolivarienne du Venezuela*

Le Comité a examiné les cas individuels de 134 parlementaires de l'opposition en République bolivarienne du Venezuela. La situation dans le pays est extrêmement préoccupante. De nombreux parlementaires ont été en permanence soumis à de graves violations, comme la torture, le harcèlement, les menaces et la stigmatisation, en raison de leurs opinions politiques. Les actes ont été perpétrés par des agents de l'État, des groupes paramilitaires et des groupes violents de partisans du Gouvernement. Le Comité condamne fermement les graves actes de répression commis à l'encontre de parlementaires. Il dénonce également les nombreuses mesures prises par les pouvoirs exécutif et judiciaire pour porter atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de l'Assemblée nationale. La situation est une tentative évidente de faire obstacle à la volonté du peuple, qui s'est exprimée lors des élections de décembre 2015.

De nouvelles élections auront lieu le 6 décembre 2020. Le Comité demande aux autorités vénézuéliennes de s'abstenir de toute action qui violerait les droits des membres de l'Assemblée nationale en exercice. Le Comité est profondément préoccupé par les restrictions actuellement en vigueur et par le cadre institutionnel régissant les prochaines élections, qui impose des conditions inéquitables. Les membres de l'opposition doivent pouvoir exercer leur droit de participer aux affaires publiques au même titre que les membres du parti au pouvoir. Les autorités doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour traiter sans délai ces problèmes.

Le Comité demande à l'ensemble des Membres de l'UIP, aux observateurs permanents, aux assemblées parlementaires et aux organisations internationales de défense des droits de l'homme de veiller à ce que des mesures concrètes soient prises pour résoudre les différents cas dont le Comité est saisi et pour trouver une solution pérenne face aux crises politiques en République bolivarienne du Venezuela.

### Cas en Asie

#### *Mongolie*

Le cas de M. S. Zorig (Mongolie) compte parmi les cas les plus symboliques portés devant le Comité. M. Zorig a été assassiné il y a plus de 20 ans, mais l'affaire n'est toujours pas élucidée. Pire encore, des personnes innocentes ont été délibérément emprisonnées et torturées pour justifier le crime. Les autorités doivent faire de cette affaire une priorité et traduire les responsables devant la justice. Le Comité continuera d'examiner ce cas tant que des solutions n'auront pas été trouvées.

#### *Philippines*

Mme L. de Lima, sénatrice philippine et militante des droits de l'homme, a passé trois ans et demi en détention sans qu'aucune preuve matérielle ne soit produite contre elle. Le Comité est convaincu que des poursuites pénales ont été intentées à son encontre parce qu'elle s'opposait de façon acharnée aux méthodes du Président Duterte dans la guerre contre la drogue. Les autorités philippines doivent libérer Mme de Lima sans délai et abandonner toutes les charges retenues contre elle. Parallèlement, le Comité demande au Sénat philippin d'adopter une position plus ferme en faveur du retour de Mme de Lima à ses fonctions.

## Cas en Europe

### *Bélarus*

Un autre cas symbolique porté devant le Comité est celui de M. V. Gonchar, porté disparu depuis le 16 septembre 1999 au Bélarus. Sa disparition s'est produite la nuit précédant une session parlementaire au cours de laquelle il devait présenter des informations incriminant le Président Loukachenko. Le Comité a reçu des informations crédibles montrant que l'État était directement responsable de sa disparition. Il est regrettable que le Parlement du Bélarus ait refusé de participer à l'audience. Le Comité invite les autorités à fournir une explication crédible sur les faits et à mener une enquête indépendante et efficace pour établir la vérité et mettre fin à l'impunité. Les autorités doivent autoriser l'UIP à effectuer une mission et à mettre en lumière de nouvelles informations. Tous les Membres de l'UIP et les organisations compétentes doivent prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que la justice soit rendue.

## Cas au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

### *Palestine*

Le Comité a examiné le cas de M. M. Barghouti et de M. A. Sa'adat, deux anciens parlementaires palestiniens ayant été placés en détention par Israël après des procès inéquitables. Le Comité est préoccupé par le sort des deux hommes au vu de la pandémie de COVID-19. Il demande aux autorités israéliennes de les libérer et de transmettre des informations sur leurs conditions de détention actuelles.

### *Égypte*

En dernier lieu, le Comité souhaite présenter le cas de M. M. al-Nagar, ancien parlementaire égyptien porté disparu. Le Comité est particulièrement préoccupé par le fait que les autorités égyptiennes n'enquêtent pas sur sa disparition. Condamné à trois ans de prison pour avoir exprimé une opinion, M. al-Nagar est resté en liberté par crainte du sort qui lui serait réservé en détention. Les autorités égyptiennes doivent ouvrir une enquête sur sa disparition et prendre les mesures nécessaires pour le retrouver.

Ces cinq derniers mois, le Comité a envoyé quatre lettres aux autorités égyptiennes ainsi qu'une invitation à participer à une audition en ligne, auxquelles il n'a reçu de réponse que le 2 novembre 2020. Celle-ci contenait plusieurs réserves concernant la décision relative à M. al-Nagar. Ces réserves figureront dans la version finale.

En conclusion, les droits de l'homme doivent rester une priorité pendant la crise sanitaire. Les mesures prises pour freiner la propagation du virus ne doivent pas être un prétexte pour violer les droits fondamentaux des parlementaires et des citoyens en général. En période de crise, les parlementaires ont plus que jamais besoin du soutien de l'UIP. Les membres du Conseil directeur sont invités à adopter les décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

**Le Président** explique que le temps imparti n'est pas suffisant pour tenir une discussion approfondie sur le rapport. C'est pourquoi les Membres ont été invités à soumettre leurs réserves, leurs observations ou leurs refus par écrit. À ce stade, il a reçu deux réserves par écrit, de l'Égypte et du Zimbabwe, et un communiqué de la République démocratique du Congo contenant des informations complémentaires. Les réserves sont des exposés manifestant clairement une opposition à l'encontre d'une décision. Elles figureront en tant que réserves sur la première page de ladite décision et seront accessibles depuis une page web dédiée. Il considère que le Conseil directeur souhaite adopter la série de décisions présentées par le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. A. Dichter** (Israël) indique que M. Barghouti n'est plus un parlementaire mais un terroriste et un prisonnier. Il est responsable du meurtre de cinq personnes et a été condamné à cinq peines de prison à perpétuité. Par conséquent, la supervision internationale incombe au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et non à l'UIP. L'UIP doit défendre les parlementaires et non les terroristes. Il est important de protéger les civils.

**Mme R. Elwani** (Égypte), en se référant au cas de M. al-Nagar, affirme que le cas évoqué est pris au sérieux. Toutefois, les autorités égyptiennes n'ont pas eu suffisamment de temps pour répondre aux demandes. Elles travaillent en bonne intelligence et en coopération avec l'UIP, bien qu'elles subissent des pressions en raison des élections parlementaires. Elle demande plus de temps pour que le cas puisse faire l'objet d'une enquête digne de ce nom.

**M. J. Mudenda** (Zimbabwe) informe que le processus judiciaire normal suit son cours s'agissant de la situation de Mme J. Mamombe. Cette dernière a été libérée sous caution mais ne peut comparaître en justice à cause de problèmes de santé mentale. Il espère que son traitement portera ses fruits afin que le procès puisse avoir lieu.

Il n'est pas opportun d'encourager le Parlement du Zimbabwe à ne pas respecter le principe de la séparation des pouvoirs, tel qu'inscrit dans la Constitution. Selon ce principe, le Parlement ne saurait s'immiscer dans le processus judiciaire, à moins d'une erreur judiciaire apparente ou remarquable. Il n'est pas non plus opportun d'encourager le Parlement à ne pas respecter le principe relatif aux affaires en instance (sub judice), qui empêche également le Parlement d'intervenir dans le processus judiciaire.

Par ailleurs, le Parlement du Zimbabwe s'emploiera à déceler la moindre violation injustifiée des droits et libertés de Mme Mamombe et tiendra le Comité informé de tout nouvel élément.

**M. C. Prosperi** (République bolivarienne du Venezuela) explique que l'Assemblée nationale du Venezuela est la seule entité autonome qui existe dans le pays. Pourtant, plus de 150 de ses membres ont été persécutés et détenus au seul motif qu'ils avaient des opinions différentes. Il tient à remercier l'UIP pour son soutien. Par ailleurs, une fraude électorale a été perpétrée dans son pays le mois dernier. La Constitution prévoit que l'Assemblée nationale nomme des représentants au Conseil national électoral, mais, en l'espèce, ces nominations ont été imposées. L'Assemblée nationale continuera de représenter les Vénézuéliens et de défendre les droits de ses parlementaires.

**M. B. Qassim** (Palestine) affirme que les propos de M. Dichter (Israël) ne sont pas exacts. M. Barghouti n'est pas un terroriste mais un défenseur de la liberté, un militant des droits de l'homme et un pacifiste. Qui plus est, il a été élu démocratiquement par le peuple palestinien. Il est important que l'UIP visite les prisonniers palestiniens. Or les autorités israéliennes n'autorisent pas ces visites. Les Palestiniens luttent pour la liberté, l'indépendance et la souveraineté. Ce sont les Israéliens qui se livrent à des actes terroristes.

**M. A. Alnuaimi** (Émirats arabes unis) se rallie à la position de l'Égypte. Tous les pays doivent interagir avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires à l'instar de l'Égypte. Le Comité doit être au service des peuples du monde.

**M. N. Bako-Arifari** (Bénin), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, répondant à M. Dichter (Israël), déclare que toute situation dans laquelle un parlementaire est arrêté, jugé ou emprisonné sans levée de ses immunités ou en l'absence des garanties nécessaires à un procès équitable est considérée comme un cas recevable pour le Comité. Un cas devient prioritaire lorsque le Comité ne reçoit pas de réponse satisfaisante des autorités concernant un parlementaire détenu. Les cas prioritaires doivent être régulièrement réexaminés. Le Comité a envoyé plusieurs lettres aux autorités israéliennes pour leur demander d'autoriser une visite de l'UIP, laquelle aurait pour but de s'entretenir avec les parlementaires détenus et d'évaluer leurs conditions de détention. Israël est un État démocratique, un défenseur des droits de l'homme et un Membre actif de l'UIP. Par conséquent, le Comité attend pleinement des autorités israéliennes qu'elles aident l'UIP à atteindre ses objectifs.

Il prend note des observations de Mme R. Elwani (Égypte) et remercie son Parlement pour sa coopération active. Les observations formulées par M. Mudenda (Zimbabwe) seront prises en compte lors de la poursuite de l'examen du cas de Mme Mamombe.

#### *Communications écrites*

**La Chambre des Représentants égyptienne** émet une réserve au sujet de la décision relative au cas de M. al-Nagar, affirmant que le Comité des droits de l'homme des parlementaires ne lui a pas accordé suffisamment de temps pour répondre aux allégations. Selon les autorités parlementaires égyptiennes, des efforts sont déployés pour traduire et transmettre les documents demandés. Les

observations et réserves exprimées oralement par M. Mudenda (Zimbabwe) figurent également dans un communiqué écrit. Le communiqué de la République démocratique du Congo est considéré non pas comme une réponse directe à la décision relative au cas dans ce pays, mais comme un élément du dialogue en cours avec les autorités à ce sujet.

Point 11 de l'ordre du jour

**PROCHAINES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES**

(CL/206/11-P.1)

**Le Secrétaire général** informe que deux catégories de réunions seront organisées : les Assemblées statutaires et les réunions spécialisées.

S'agissant des Assemblées statutaires, le Parlement du Maroc, qui avait proposé d'accueillir la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Marrakech en mars 2021, a récemment demandé de reporter cette réunion au vu des incertitudes entourant la pandémie de COVID-19. L'Assemblée se tiendra donc finalement à Genève en mai ou juin 2021, à condition que la pandémie soit sous contrôle. Le Secrétariat tiendra le Comité exécutif informé de toute évolution. L'Assemblée de l'UIP devant se tenir à Kigali a également été reportée du 6 au 10 novembre 2021. Le Parlement d'Indonésie a proposé d'organiser une Assemblée en avril 2022. Des discussions sont en cours pour examiner si cette proposition est réalisable.

Les réunions spécialisées auront lieu en ligne à cause de la pandémie et pour faire des économies. La liste de ces réunions a été dressée jusqu'en 2022 pour aider les Membres à planifier l'avenir. À sa précédente séance, le Conseil directeur a approuvé le budget du deuxième volet de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et du treizième Sommet des présidentes de parlement. Il a également pourvu certains postes vacants au Comité préparatoire. Le Parlement de Belgique a depuis désigné une Présidente pour occuper le poste vacant au sein du Groupe des Douze Plus. Des postes sont toujours vacants au sein du Groupe Eurasie et du Groupe Asie-Pacifique.

Toutes les réunions ont obtenu des ressources du budget ordinaire ou de contributions volontaires.

**Le Président** considère que le Conseil directeur prend note de l'offre du Parlement d'Indonésie, accepte la candidature proposée par le Parlement de Belgique et approuve le calendrier des futures réunions interparlementaires.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 12 de l'ordre du jour

**QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP : LA SITUATION PARTICULIÈRE DU MALI**

(CL/206/12-P.1)

**Le Président** informe que le Conseil directeur est invité à examiner la situation au Mali et à prendre une décision sur la qualité de Membre du pays. Le pays a subi un coup d'État militaire le 18 août 2020, qui a entraîné la dissolution de l'Assemblée nationale.

**Le Secrétaire général** explique que les forces militaires maliennes ont perpétré un coup d'État le 18 août 2020, après une période de crise prolongée caractérisée par des soulèvements populaires, des insurrections, des attaques terroristes et différentes formes de bouleversements sociaux. Les forces armées ont dissous les institutions, dont l'Assemblée nationale, arrêté le Président et le Premier Ministre, et instauré un gouvernement de transition. Cette situation a été condamnée par la communauté internationale, y compris par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine. Les nouvelles autorités maliennes ont rapidement été soumises à des pressions, notamment par des sanctions et autres restrictions. Dans ce contexte, les nouvelles autorités ont entamé des discussions avec différentes forces du pays et élaboré un plan de transition pour un retour rapide à la démocratie et à l'ordre constitutionnel. La situation s'est considérablement améliorée depuis août 2020. Une série de mesures ont été prises, notamment la création d'un Conseil national de transition, qui fera office d'organe législatif pendant la période de transition. Le Conseil national de transition devrait être opérationnel pendant 18 mois au lieu des trois années initialement prévues. En outre, les autorités rendent compte à des groupements régionaux et ont libéré le Président et le Premier Ministre. La CEDEAO, l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU se sont félicités des avancées obtenues et ont relevé que les autorités faisaient de leur mieux pour rétablir l'ordre.

L'UIP a fait une déclaration exprimant sa condamnation, dans laquelle elle se disait préoccupée par le fait que les forces armées accèdent au pouvoir dans un cadre inconstitutionnel, bravant ainsi les valeurs démocratiques. La déclaration exhortait les autorités à veiller à l'intégrité physique des dirigeants politiques, notamment des parlementaires. L'UIP a également proposé d'accompagner les autorités maliennes vers un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Le Comité exécutif a longuement débattu de la situation au Mali lors de deux séances tenues les 31 août et 30 octobre 2020. Fort des délibérations, le Secrétaire général recommande à l'UIP de ne pas suspendre automatiquement les droits du Mali, mais plutôt de suivre l'évolution de la situation et de collaborer avec les autorités en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. La recommandation est cohérente avec l'approche adoptée par l'UIP dans le passé, par exemple pour la Thaïlande, le Burkina Faso, l'Égypte, l'Algérie, le Soudan et la Tunisie. Le Secrétaire général a eu des contacts avec les nouvelles autorités, qui ont envoyé deux demandes officielles sollicitant l'aide de l'UIP pour la transition du Mali vers l'ordre constitutionnel.

**Le Président** précise que le Comité exécutif a examiné la situation au Mali lors de ses réunions tenues les 31 août et 30 octobre 2020. Ce n'est pas la première fois que l'UIP accompagne des Membres dans une période de transition pour contribuer à rétablir l'ordre constitutionnel. Au niveau régional, on observe également une tendance consistant à suivre l'évolution de la situation et à encourager les nouvelles autorités maliennes à rétablir rapidement et pleinement l'ordre constitutionnel. Dans ce contexte, la recommandation du Comité exécutif est de maintenir le statut de Membre du Mali et d'encourager l'UIP à collaborer avec les autorités en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel, notamment en contribuant à l'établissement d'une feuille de route. Le Comité exécutif a chargé le Secrétaire général de mettre en œuvre la recommandation et de faire régulièrement rapport aux organes directeurs.

**M. S. Chenine** (Algérie) explique que l'Algérie est un pays limitrophe du Mali, avec qui elle entretient des rapports sociaux approfondis. À ce titre, l'Algérie est en bonne position pour comprendre combien la situation est critique. Des groupes terroristes pourraient tenter de gagner du terrain dans la région. Il exhorte l'UIP à soigner ses relations avec le Mali.

Le Mali a pris la décision d'établir des institutions souveraines. Des organisations, telles que l'Union africaine, appuient cette décision et soulignent la nécessité d'aider le Mali dans cette voie. La solution doit émaner du pays même, à qui la communauté internationale doit apporter son soutien sans pour autant faire preuve d'ingérence. Le Mali doit pouvoir conserver sa souveraineté, sans quoi le processus de démocratisation risque d'être sapé. Toute erreur dans la lutte contre le terrorisme est susceptible de compliquer davantage la situation.

En 2015, l'Algérie a signé un accord de paix avec le Mali, qui pourrait constituer le fondement d'une solution. Bon nombre d'autres parties prenantes à la recherche de solutions politiques tentent également d'établir un dialogue.

La stabilité de l'Algérie est menacée par l'absence de pouvoir central au Mali. C'est pourquoi M. Chenine souscrit à l'approche du Secrétaire général. Le Mali a déjà pris des mesures utiles. Il incombe à l'UIP de soutenir le nouveau gouvernement, d'apporter son aide, et de faire preuve de solidarité, en particulier dans le contexte de la pandémie. L'Algérie aide également le Mali à trouver des solutions à la crise. L'objectif est de permettre au pays de rétablir l'ordre constitutionnel par un dialogue interne, tout en respectant l'ensemble des couches de la population malienne.

**M. M. Ali Houmed** (Djibouti), Président du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine, note que les autorités maliennes ont fait des progrès importants sur la voie de la normalité constitutionnelle. Elles ont rempli toutes les conditions fixées par la CEDEAO. Elles ont nommé un président et un premier ministre civils pour mener la transition et ont adopté une charte pour la transition, assortie d'un calendrier clair pour le retour à l'ordre constitutionnel normal. Un Conseil national de transition a été établi et les anciens Président, Premier Ministre et Président du Parlement ont été libérés, tout comme tous les autres politiciens qui avaient été arrêtés. Dans l'ensemble, les autorités ont montré leur bonne foi et avancent dans la bonne direction. En conséquence, la CEDEAO a levé toutes les sanctions à leur encontre.

Dans ce contexte, l'UIP ne saurait suspendre les droits d'adhésion du Mali. Elle doit afficher sa solidarité avec un pays qui a fait preuve d'une grande résilience face à de nombreuses difficultés.

**Le Président** estime que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 13 de l'ordre du jour

**DIVERS**

**M. D. Pacheco** (Portugal), Président de l'UIP, remercie le Secrétaire général et le Président par intérim d'avoir organisé une session en ligne fructueuse en dépit des difficultés. Il s'emploiera à exécuter sa mission de président de l'UIP avec ardeur, mais il aura besoin de la collaboration de tous les Membres. Il est important d'œuvrer collectivement en vue de bâtir une UIP plus forte, jouissant d'une plus grande visibilité et dotée de la capacité à élaborer des solutions. L'UIP doit poursuivre ses travaux même en période de pandémie. La diplomatie parlementaire est essentielle. Il a bon espoir que l'UIP puisse reprendre rapidement les réunions en présentiel. La constitution de réseaux dans les contextes informels, par exemple lors des pauses déjeuner, est particulièrement importante pour les relations interpersonnelles.

**Le Secrétaire général** fait savoir que le Secrétariat est heureux d'avoir aidé les Membres à s'acquitter de leurs obligations statutaires. Il a fait de son mieux pour que la session se déroule sans heurts en dépit des difficultés. Le rôle du Secrétariat consiste à soutenir le projet politique des Membres et à défendre les valeurs de l'Organisation. Au cours de la session, le Conseil directeur a pris des décisions historiques et a clairement exprimé sa vision de l'Organisation. Il remercie ses collègues pour leur soutien. Le Secrétariat se tient au service du nouveau Président, qui peut s'atteler à sa tâche sans plus attendre.

**Le Président de séance** déclare que la 206<sup>e</sup> session du Conseil directeur touche à sa fin. Ce fut un événement historique, qui restera à jamais gravé dans les mémoires. En dépit de nombreuses difficultés, les Membres ont pu avoir des échanges et prendre des décisions importantes concernant le fonctionnement et la gouvernance de l'UIP. Il est impressionné par le niveau élevé de participation (145 Parlements membres et plus de 450 membres du Conseil directeur). Le taux de participation à l'élection en ligne du nouveau président de l'UIP, également digne d'être souligné, s'élève à 97 % des membres du Conseil directeur inscrits autorisés à voter. Ce chiffre témoigne de l'intérêt et de l'engagement des Membres.

Le Conseil directeur a élu M. Pacheco trentième président de l'UIP. M. Pacheco nourrira l'Organisation d'une dynamique nouvelle et d'idées novatrices pour surmonter les innombrables défis qui attendent notre monde en constante évolution. Les Membres se tiendront toujours à ses côtés pour l'aider à déployer ses efforts.

Un budget consolidé solide a été adopté pour 2021. L'étape suivante consiste à renforcer la diplomatie parlementaire, le multilatéralisme et l'engagement des Membres. L'UIP est une organisation centrée sur les personnes, financièrement rationnelle et axée sur les résultats, qui visera toujours à avoir des retombées concrètes et positives en faveur des peuples.

Il remercie le Secrétariat d'avoir organisé une session fructueuse. Le Secrétariat, dirigé d'une main de maître par le Secrétaire général, est composé d'une équipe engagée, dévouée et dynamique, qui s'est toujours montrée d'un professionnalisme exemplaire. Il n'a pas ménagé ses efforts pour que la session du Conseil directeur puisse avoir lieu.

La pandémie de COVID-19 renforce la raison d'être de l'UIP. Car les peuples attendent des parlementaires qu'ils prennent en main cette question. Le Président exhorte les pays à mobiliser toutes les ressources, à élaborer des solutions fondées sur des données scientifiques, et à définir une réponse ciblée face à la COVID-19. Il est vital de placer l'humain au premier plan. Aucun cas de contamination ne doit être ignoré, et aucun malade ne doit rester sans prise en charge. La solidarité et la coopération doivent unir le monde dans la lutte contre le virus. C'est une bataille qui sera gagnée.

La promotion de la paix et du développement renforce également la raison d'être de l'UIP. Car les peuples attendent des parlementaires qu'ils prennent en main cette question. La société humaine s'est développée sur fond de luttes et de victoires. La lutte pour la paix et le développement est toujours d'actualité, même dans le contexte de la COVID-19.

La coopération entre les pays renforce aussi la raison d'être de l'UIP. Car les peuples attendent des parlementaires qu'ils prennent en main cette question. Nous sommes tous les membres à part entière d'un village mondial interconnecté, promis à un avenir commun. Aucun pays ne peut tirer parti des difficultés d'un autre État, ni maintenir sa stabilité en s'appuyant sur les problèmes d'un autre pays. Le monde est pluriel par nature. Il est vital de s'inspirer à tout instant de cette pluralité pour faire progresser l'humanité et garantir une vie meilleure aux populations.

Et la mondialisation économique renforce également la raison d'être de l'UIP. Car les peuples attendent des parlementaires qu'ils prennent en main cette question. Il est plus que jamais nécessaire de s'attaquer à des problématiques telles que le fossé entre les riches et les pauvres et les écarts de développement. Il est important de trouver un équilibre entre gouvernants et marchés, équité et efficacité, croissance et répartition des revenus, et technologie et emploi. La solution, pour avoir des retombées concrètes en faveur des peuples, est d'assurer un développement global et équilibré.

Enfin, la révolution verte renforce la raison d'être de l'UIP. Car les peuples attendent des parlementaires qu'ils prennent en main cette question. Tous les pays doivent prendre des mesures décisives pour honorer l'Accord de Paris et ouvrir la voie à la transition vers un développement écologique, à faible émission de carbone.

Ensemble, les Membres de l'UIP peuvent faire de la planète un endroit où il fait bon vivre.

*La séance est levée à 17 h 20 (HNEC).*